



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*  
**SÉANCE**  
**DU 29 AVRIL 2014**  
\*\*\*

L'An Deux Mille Quatorze, le 29 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 avril, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19H30, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Robin FRERET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. MACH Bernard ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. DUHAIL Alain suppléant de M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Ollivier ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. ADIGUZEL Erkan ; M. DAIX Jean-Robert ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. FRERET Robin ; Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss ; M. BENTALHA Mohammed ; Mme LEPETIT Chantal ; M. GHZALALE Fouade ; M. CHAMPREDON Michel ; M. VEYRI Timour ; M. NOGAREDE Alain ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; Mme BAUGE Agnès ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Héléne ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. BERT Eric suppléant de M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. MARION Gérard suppléant de M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. PREVOST Gilles suppléant de M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine à partir de 20H00 (dossier 3) ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; Mme PECQUEUX Delphine a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; M. MANÉ Abdoulaye a donné pouvoir à Mme DIOUKHANÉ Coumba ; Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à M. DAIX Jean-Robert ; M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme LEBARBIER Stéphanie ; Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à Mme LEON Patricia ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. FRERET Robin ; Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. BENTALHA Mohammed ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne a donné pouvoir à M. NOGAREDE Alain ; Mme CHARGELEGUE Simone a donné pouvoir à M. VEYRI Timour ; Mme CAILLAT Catherine a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard ; M. GANTIER François a donné pouvoir à M. BEHAR Claude ; M. WATEL Patrik a donné pouvoir à Mme BAUGÉ Agnès ; Mme BENARD Catherine a donné pouvoir à M. ROUSSEL Cédric jusqu'à 20H00 ;

ABSENTS non représentés :

M. BARRAL Fernand ; Mme BANDELIER Lysiane

\*\*\*

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, nous avons pris un peu de temps ce soir, je vous sens dissipés. Je vous propose que nous commençons.

M. Fréret, voulez-vous faire l'appel une fois de plus ? La prochaine fois nous changerons.

[M. Fréret procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Mes chers collègues, avant que nous commençons, je vous précise que vous avez sur table la délibération n°22 sur les indemnités de fonction, qui a été modifiée puisque, lors du dernier Bureau communautaire, les Vice-présidents ont décidé de préciser les périmètres des Vice-présidences. Vous trouverez donc en délibération rectifiée sur table les Vice-présidences et leurs périmètres modifiés. Cela ne change rien sur le fond mais simplement sur les domaines de compétences de chacune et chacun. Par ailleurs, nous avons, également sur table, la motion dont je vous avais parlé lors du dernier Conseil communautaire, c'est-à-dire la motion portant sur l'engagement à ne pas accroître la pression fiscale, à législation constante. Nous y reviendrons.

---

## **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres - Composition (scrutin de liste)**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous sommes toujours, mes chers collègues, dans un Conseil communautaire d'installation. Nous allons donc commencer par la Commission d'Appel d'Offres, sur un scrutin de liste. Deux listes nous sont proposées, l'une présentant Guy Dossang, Olivier Lepinteur, Michel Molina, Bernard Mach, Lysiane Bandelier en titulaires et Michel Dulondel, Rémi Priez, Clarisse Juin, Raynald Hamel, Patrik Watel en suppléants ; et l'autre proposant Alain Nogarède en titulaire et Gérard Silighini en suppléant. Les deux listes sont valables puisqu'elles ne doivent pas nécessairement comporter dix noms.

L'élection se fait à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Ne figure pas dans cette liste M. le premier Vice-président, M. Groizeleau, je lui ai délégué la présidence de la Commission d'Appel d'Offres en tant que Président.

Je vous propose que nous passions au vote. Vous avez le choix entre deux listes. Je vous laisse choisir celle que vous préférez.

Avons-nous bien les deux listes ? Tout le monde a-t-il les deux listes ? Vous avez, mes chers collègues, le choix entre la liste qui commence par M. Nogarède et celle qui commence par M. Guy Dossang.

*[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires afin que ceux-ci votent.]*

Quand vous avez un pouvoir, donnez les deux bulletins en même temps, nous gagnerons du temps.

M. Behar.

### **M. Claude BEHAR**

Je n'ai pas deux bulletins.

### **M. Guy LEFRAND**

Pourrions-nous, s'il vous plaît, donner deux bulletins à M. Behar qui a un pouvoir et qui n'a pas pu voter ? Nous allons ramener l'urne. Vous l'avez. J'espère que nous n'irons pas au Tribunal Administratif pour cela.

*[Annonce ultérieure des résultats]*

Le résultat des votes se trouve derrière nous, ce qui est encore mieux.

74 suffrages exprimés, 1 bulletin nul et 2 bulletins blancs ;

60 suffrages pour la liste A ;

14 suffrages pour la liste B.

Ont donc obtenu :

- liste A : 4 sièges ;
- liste B : 1 siège, au plus fort reste.

Sont donc élus : M. Guy Dossang, M. Olivier Lepinteur, M. Michel Molina, M. Bernard Mach et M. Alain Nogarède.

Sommes-nous d'accord ? Plus les suppléants : M. Dulondel, M. Priez, Mme Juin, M. Hamel et M. Silighini.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCÉDE à la composition de la Commission d'appel d'offres du GEA :**

*Les deux listes soumises au scrutin étaient les suivantes :*

#### **Liste 1 :**

<i>M. Guy DOSSANG</i>	<i>M. Michel DULONDEL</i>
<i>M. Olivier LEPINTEUR</i>	<i>M. Rémi PRIEZ</i>
<i>M. Michel MOLINA</i>	<i>Mme Clarisse JUIN</i>
<i>M. Bernard MACH</i>	<i>M. Raynald HAMEL</i>
<i>Mme Lysiane BANDELIER</i>	<i>M. Patrick WATEL</i>

#### **Liste 2 :**

<i>M. Alain NOGAREDE</i>	<i>M. Gérard SILIGHINI</i>
--------------------------	----------------------------

Le résultat du scrutin de liste au plus fort reste a désigné pour la liste 1 (60 voix sur 74 suffrages exprimés):

**Membres titulaires** de la Commission d'appel d'offres du GEA :

M. Guy DOSSANG

M. Ollivier LEPINTEUR,

M. Michel MOLINA

M. Bernard MACH

**Membres suppléants** de la Commission d'appel d'offres du GEA

M. Michel DULONDEL

M. Rémi PRIEZ

Mme Clarisse JUIN

M. Raynald HAMEL

Le résultat du scrutin de liste au plus fort reste a désigné pour la liste 2 (14 voix sur 74 suffrages exprimés) :

**Membre titulaire** de la commission d'appel d'offres du GEA

M. Alain NOGAREDE

**Membre suppléant** de la commission d'appel d'offres du GEA

M. Gérard SILIGHINI

La composition de la CAO est donc la suivante :

**Membres titulaires** :

M. Guy DOSSANG

M. Ollivier LEPINTEUR,

M. Michel MOLINA

M. Bernard MACH

M. Alain NOGAREDE

**Membres suppléants** :

M. Michel DULONDEL

M. Rémi PRIEZ

Mme Clarisse JUIN

M. Raynald HAMEL

M. Gérard SILIGHINI

---

## Constitution de la Commission de Délégation de Service Public - Composition (scrutin de liste)

**M. Guy LEFRAND**

Pendant le déroulé du scrutin, je vous propose de passer à la deuxième délibération qui concerne la Commission de Délégation de Service Public.

Je vous rappelle que nous avons là aussi l'obligation de présenter une ou des listes comportant au maximum dix noms.

Cette commission ayant à traiter de la Délégation de Service Public des Transports, il ne peut donc y avoir en son sein de membres de la SAEM TransUrbain. J'espère que les candidats de cette délégation ne sont pas par ailleurs à la SAEM TransUrbain.

Vous avez le choix entre la liste « Beauvillard » et la liste « Gantier ».

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Il manque encore un bulletin à M. Behar.

Je devrais également voter deux fois, j'ai également un pouvoir, celui de M. Nicolas Gavard-Gongallud. Il m'a donc manqué un bulletin sur le précédent vote.

J'ai l'impression qu'on vous en veut ce soir M. Behar.

**M. Claude BEHAR**

On en veut à M. Gantier.

**M. Guy LEFRAND**

Si vous en voulez à M. Gantier, nous lui dirons.

Tout le monde a-t-il voté cette fois-ci ? Il n'y a plus de soucis.

[Annonce ultérieure des résultats]

Vous avez donc sur les écrans les résultats de la Commission de Délégation de Service Public. Je vous laisse découvrir ces résultats :

75 suffrages exprimés, 61-14.

Sont donc élus, en qualité de titulaires : Mme Beauvillard, M. Derrar, M. Molina, M. Daix, M. Gantier ; et en qualité de suppléants : M. Groizeleau, M. Hamel, Mme Juin, M. Brochot, M. Veyri.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE à la composition de la Commission de Délégation de service public du GEA :**

Les deux listes soumises au scrutin étaient les suivantes :

**Liste 1 :**

Karène BEAUVILLARD

Mohamed DERRAR

Michel MOLINA

Jean-Robert DAIX

Patrice CHOKOMERT

Bruno GROIZELEAU

Raynald HAMEL

Clarisse JUIN

Bernard BROCHOT

Ludovic BOURRELIER

**Liste 2 :**

François GANTIER

Timour VEYRI

Le résultat du scrutin de liste au plus fort reste a désigné pour la **liste 1** (61 voix sur 75 suffrages exprimés):

**Membres titulaires** de la commission de délégation de service public du GEA :

Mme Karène BEAUVILLARD

M. Mohamed DERRAR

M. Michel MOLINA

M. Jean-Robert DAIX

**Membres suppléants** de la commission de délégation de service public du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

M. Raynald HAMEL

Mme Clarisse JUIN

M. Bernard BROCHOT

Le résultat du scrutin de liste au plus fort reste a désigné pour la **liste 2** (14 voix sur 75 suffrages exprimés):

**Membre titulaire** de la commission de délégation de service public du GEA

M. François GANTIER

**Membre suppléant** de la commission de délégation de service public du GEA

M. Timour VEYRI

Le Conseil **DESIGNE** le Président du Grand Evreux Agglomération en qualité de Président de la Commission de Délégation de Service Public et **DESIGNE** le Président du Grand Evreux Agglomération comme Autorité en charge des négociations et du choix du délégataire et comme Autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public

La Commission de Délégation de service public est donc la suivante :

**Membres titulaires :**

Mme Karène BEAUVILLARD

M. Mohamed DERRAR

M. Michel MOLINA

M. Jean-Robert DAIX

M. François GANTIER

**Membres suppléants :**

M. Bruno GROIZELEAU

M. Raynald HAMEL

Mme Clarisse JUIN

M. Bernard BROCHOT

M. Timour VEYRI

---

## Fonctionnement du Garage – Désignation du membre titulaire et du membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande

### M. Guy LEFRAND

Pendant que les scrutins se déroulent, nous allons passer à la troisième désignation pour le groupement de commande relatif au fonctionnement du Garage.

Deux membres qui doivent faire partie de la Commission d'Appel d'Offres constituée précédemment.

J'avais reçu la candidature de M. Lepinteur. Il s'était montré très gourmand puisqu'il représente déjà la Ville d'Evreux au niveau du Garage, donc M. Lepinteur a retiré sa candidature. Merci M. Lepinteur. J'ai reçu la candidature de M. Groizeleau pour le remplacer.

J'ai donc reçu la candidature de M. Groizeleau en qualité de titulaire et de M. Guy Dossang en qualité de suppléant.

Néanmoins, afin de ne pas être attaqué au Tribunal Administratif, nous allons attendre la fin du vote de la CAO puisque, formellement, les membres du Garage doivent être membres de la CAO. Pour M. Groizeleau, cela ne pose pas de problème, puisqu'il a été désigné, mais pour M. Guy Dossang, nous devons attendre de savoir s'il est élu à la CAO.

[Suite aux résultats de la CAO, M. Lefrand poursuit et procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

---

### **Information : présentation du nouveau Directeur de cabinet**

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, pendant ces quelques secondes, je voudrais en profiter pour vous présenter mon nouveau Directeur de cabinet, cabinet mutualisé Ville-Agglomération : M. Jean-Claude Desloques. M. Desloques, voulez-vous bien vous lever ?

M. Desloques a déjà travaillé pour plusieurs collectivités territoriales, notamment Hérouville-Saint-Clair et Lisieux. Il progresse : il est passé de la Basse-Normandie à la Haute-Normandie, comme moi-même. Je pense qu'il réussira ici.

Il est à votre disposition. Il sera basé préférentiellement à la Mairie d'Evreux mais, d'ici quelques jours, un Directeur de cabinet adjoint arrivera, il sera basé sur l'Agglomération et spécifiquement chargé des dossiers de l'Agglomération.

M. Desloques est à votre disposition si vous avez le moindre besoin.

---

### **Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure (SETOM) – Désignation des représentants du Grand Evreux Agglomération (10 titulaires et 10 suppléants)**

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous propose que nous commençons à passer au vote du SETOM.

Tous ceux qui ont un pouvoir disposent-ils bien de deux bulletins ? Tout va bien.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que les statuts du SETOM prévoient que les suppléants soient affectés à un titulaire, c'est-à-dire que, sur la liste des candidatures reçues, Mme Beauvillard aurait comme suppléante Mme Dioukhané ; Mme Duranton, M. Bentalha ; Mme Tubiana, Mme Leseigneur etc. Nous les garderons dans l'ordre.

J'ai bien reçu 11 candidatures de titulaires et 9 candidatures de suppléants. Vous en choisirez 10 parmi les 11, et vous remplirez, pour le 10<sup>ème</sup> candidat suppléant, avec le nom qui vous plaira, sauf si quelqu'un est candidat.

M. Camoin

#### **M. Emmanuel CAMOIN**

Je suis candidat.

#### **M. Guy LEFRAND**

M. Camoin est candidat, donc je vous demande d'ajouter son nom à la liste des candidats suppléants. Est-ce bien cela ?

#### **M. Gérard SILIGHINI**

Je veux bien être suppléant de M. Nogarède.

#### **M. Guy LEFRAND**

Les suppléants sont affectés dans l'ordre, donc M. Silighini se propose d'être le suppléant de M. Nogarède.

Nous avons donc désormais, mes chers collègues, 11 candidats titulaires – vous devez en garder au maximum 10 – et 11 candidats suppléants – et nous devons également en garder au maximum 10.

Je vous remercie. Cela va devenir de plus en plus simple.

Il semble y avoir des doutes chez certains. Je rappelle donc que les candidats titulaires sont : Mme Beauvillard, Mme Duranton, Mme Tubiana, M. Gavard-Gongallud, M. Lefrand, M. Bibes, M. Dossang, M. Cintrat, M. Castel, M. Mach, M. Nogarède. Les candidats suppléants sont : Mme Dioukhané, M. Bentalha, Mme Leseigneur, M. Daix, M. Feuvrais, M. Chokomert, M. Perrin, M. Barral, M. Gilles, M. Silighini, M. Camoin.

Charge à vous d'en garder au maximum 10 de chaque côté.

#### **M. Emmanuel CAMOIN**

Je suis le suppléant de M. Mach, je dois être avant M. Silighini.

#### **M. Guy LEFRAND**

D'accord. J'ai bien noté : vous êtes le suppléant de M. Mach, et M. Silighini est le suppléant de M. Nogarède. J'entends.



[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

[Annonce ultérieure des résultats]

Pour les postes de titulaires, ont obtenu :

- Mme Beauvillard : 73 voix ;
- Mme Duranton : 71 voix ;
- Mme Tubiana : 74 voix ;
- M. Gavard-Gongallud : 74 voix ;
- M. Lefrand : 72 voix ;
- M. Bibes : 64 voix ;
- M. Dossang : 75 voix ;
- M. Cintrat : 75 voix ;
- M. Castel : 75 voix
- M. Mach : 65 voix ;
- M. Nogarède : 28 voix

Pour les postes de suppléants, ont obtenu :

- Mme Dioukhané : 74 voix
- M. Bentalha : 75 voix ;
- Mme Leseigneur : 75 voix ;
- M. Daix : 75 voix ;
- M. Feuvrais : 75 voix
- M. Chokomert : 75 voix
- M. Perrin : 75 voix
- M. Barral : 75 voix
- M. Gilles : 75 voix
- M. Camoin : 29 voix
- M. Silighini : 36 voix

Sont donc élus, en qualité de titulaires : Mme Beauvillard, Mme Duranton, Mme Tubiana, M. Gavard-Gongallud, M. Lefrand, M. Bibes, M. Dossang, M. Cintrat, M. Castel, M. Mach ; et en qualité de suppléants : Mme Dioukhané, M. Bentalha, Mme Leseigneur, M. Daix, M. Feuvrais, M. Chokomert, M. Perrin, M. Barral, M. Gilles, M. Silighini.

M. Camoin.

#### **M. Emmanuel CAMOIN**

Cela pose tout de même un problème puisque les suppléants doivent être affectés à un titulaire. Cela ne peut pas fonctionner ainsi.

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous avons aujourd'hui élu 10 titulaires et 10 suppléants. J'ai fait vérifier la procédure, puisque vous avez évoqué la question tout à l'heure : les titulaires et les suppléants ont été élus indépendamment, ils devront être reliés après l'élection. Les services ont vérifié ce point. Nous avons donc 10 titulaires auxquels seront associés 10 suppléants.

Je vous remercie.

Comme je me doutais que vous poseriez la question, j'ai demandé aux services de vérifier.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ PROCÉDE à la désignation des 10 représentants TITULAIRES et des 10 représentants SUPPLEANTS du GEA au sein du Comité Syndical du SETOM ; le résultat des opérations de vote est le suivant : sont élus :*

#### **TITULAIRES :**

*Mme BEAUVILLARD Karène (73 voix)  
Mme DURANTON Nicole (71 voix)  
Mme TUBIANA Camille (74 voix)  
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas (74 voix)  
M. LEFRAND Guy (72 voix)  
M. BIBES François (64 voix)  
M. DOSSANG Guy (75 voix)  
M. CINTRAT Jean-Luc (75 voix)  
M. CASTEL Patrick (75 voix)  
M. MACH Bernard (65 voix)*

*N'ont pas été élus : Alain Nogarède (28 voix) et Emmanuel Camoin (29 voix).*

#### **SUPPLEANTS :**

*Mme DIOUKHANE Coumba (74 voix)  
M. BENTALHA Mohammed (75 voix)  
Mme LESEIGNEUR Diane (75 voix)  
M. DAIX Jean-Robert (75 voix)  
M. CHOKOMERT Patrice (75 voix)  
M. PERRIN Marc (75 voix)  
M. BARRAL Fernand (75 voix)  
M. FEUVRAIS Martial (75 voix)  
M. GILLES Hervé (75 voix)  
M. SILIGHINI Gérard (36 voix)*

## EPIC Office du Tourisme du Grand Evreux – Comité de direction – Nomination des membres du GEA (10 titulaires et 5 suppléants) – Nomination des membres socio-professionnels

### M. Guy LEFRAND

Nous allons passer à la nomination des membres du GEA au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Grand Evreux. Il nous faut 10 titulaires et 5 suppléants.

Mme Duranton

### Mme Nicole DURANTON

Je voulais vous dire que je retire ma candidature.

### M. Guy LEFRAND

Le tourisme n'intéresse plus Mme Duranton. Merci Mme Duranton.

Cela se complique. Je vous demande, mes chers collègues, de rayer la candidature de Mme Duranton au niveau de l'Office de Tourisme.

Nous avons donc comme candidats titulaires : M. Priez, M. Perrin, Mme Bénard, M. Simon, M. Mabire, Mme Auger, M. Roussel, Mme Leseigneur, Mme Bandelier, M. Gantier, M. Champredon. 11 candidats titulaires. Je vous propose donc de rayer au moins un nom en plus de celui de Mme Duranton.

Nous avons pour candidats suppléants : M. Derrar, Mme Beauvillard, M. Fréret, M. Brochet, M. De Langhe. 5 candidats pour 5 postes. Vous avez donc la possibilité de n'en biffer aucun.

Je vous rappelle que Mme Duranton n'est plus candidate et que vous avez au minimum un nom à biffer.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

[Annonce ultérieure des résultats]

Je vous donne les résultats.

Sont élus titulaires : M. Priez, M. Perrin, Mme Bénard, M. Simon, M. Mabire, Mme Auger, M. Roussel, Mme Leseigneur, Mme Bandelier, M. Gantier.

Sont élus suppléants : M. Derrar, Mme Beauvillard, M. Fréret, M. Brochet, M. De Langhe.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCEDE** à la désignation des 10 représentants titulaires et 5 représentants suppléants du GEA au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme du Grand Evreux ; le résultat des opérations de vote est le suivant : sont élus :

#### **TITULAIRES :**

M. PRIEZ Rémi (68 voix)

M. PERRIN Marc (73 voix)

Mme BENARD Catherine (68 voix)

M. SIMON Stéphane (72 voix)

M. MABIRE Arnaud (70 voix)

Mme AUGER Stéphanie (70 voix)

M. ROUSSEL Emmanuel (70 voix)

Mme LESEIGNEUR Diane (71 voix)

Mme BANDELIER Lysiane (72 voix)

M. GANTIER François (64 voix)

N'a pas été élu : M. Champredon avec 28 voix

#### **SUPPLEANTS :**

M. DERRAR Mohamed (73 voix)

Mme BEAUVILLARD Karène (72 voix)

M. FRERET Robin (73 voix)

M. BROCHOT Bernard (77 voix)

M. DE LANGHE Christian (73 voix)

---

## Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Evreux – MD3E – Représentation du GEA au sein du Conseil d'Administration

### M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, puisque je vois que tout cela vous passionne, je vous propose de continuer avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Evreux, la MD3E. Il nous faut 2 titulaires et 2 suppléants pour le Conseil d'Administration. J'ai reçu les candidatures, aux postes de titulaires, de Mme Auger et M. Roussel et, aux postes de suppléants, de Mme Bénard et M. Ghzalale. S'il n'y a pas d'autres candidatures, et puisque nous avons le nombre exact de candidats pour le nombre de postes, je vous propose de voter à mains levées pour la liste des candidats pour la MD3E.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée, s'il vous plaît. Je vous remercie. Neuf abstentions, et le reste y est favorable.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCEDE (moins 9 abstentions)** à la désignation de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants du GEA au sein du Conseil d'administration de la MD3E ; sont élus :

#### **Titulaires :**

Mme Stéphanie AUGER

M. Emmanuel ROUSSEL

#### **Suppléants :**

M. Fouade GHZALALE

Mme Catherine BENARD

## Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud – Représentation du GEA au sein du Conseil d'Administration

### M. Guy LEFRAND

Pour la Mission Locale, nous avons à proposer un titulaire et un suppléant.

J'ai reçu la candidature, en qualité de titulaire, de M. Derrar et de Mme Bénard, en qualité de suppléante. Bernard ? Après avoir été appelée Mme Béhar, vous êtes maintenant appelée Mme Bernard. Il est écrit Mme Bernard.

Nous avons donc la candidature de M. Derrar et deux candidatures pour le poste de suppléant : Mme Bénard et M. Ghzalale. Je vous demande donc de rayer l'un des deux noms.

Nous allons procéder au vote.

*[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]*

*[Annonce ultérieure des résultats]*

Nous avons le résultat du vote sur la Mission Locale.

79 votants. Sont élus : M. Derrar, en qualité de titulaire, avec 68 voix, et Mme Bénard, en qualité de suppléante, avec 38 voix.

M. Ghzalale a obtenu 30 voix.

M. Derrar est donc titulaire et Mme Bénard suppléante à la Mission Locale.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCEDE** à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du GEA au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale ; le résultat des opérations de vote est le suivant : sont élus :

**Titulaire** : M. Mohamed DERRAR (68 voix)

**Suppléant** : Mme Catherine BENARD (38 voix)

*N'a pas été élu : M. GHZALALE avec 30 voix (sur 68 suffrages exprimés)*

---

## Association Régie des Quartiers – Représentation du GEA au sein du Conseil d'Administration

### M. Guy LEFRAND

Je vous propose de continuer notre joyeuse représentation avec l'Association Régie des Quartiers. Il nous faut deux représentants de l'Agglomération au sein de ce Conseil d'Administration. J'ai reçu aujourd'hui les candidatures de M. Bourrellier et M. Ettazaoui.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Puisque nous avons deux candidats pour deux postes, je vous propose donc de voter à mains levées.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 13 abstentions. Je vous remercie.

Ils sont donc élus.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCEDE (moins 13 abstentions)** à la désignation des deux représentants du GEA au sein du Conseil d'administration de la Régie des Quartiers ; sont élus : M. Ludovic BOURRELLIER et M. Driss ETTAZAOUI

---

## Association CURSUS – Désignation du représentant du GEA au sein du Conseil d'Administration

### M. Guy LEFRAND

Association CURSUS : nous devons désigner un représentant du GEA. J'ai reçu la candidature de M. Derrar.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée.

12 abstentions. Je vous remercie. M. Derrar est élu.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCEDE (moins 12 abstentions)** à la désignation du représentant du GEA au sein du Conseil d'administration de l'association CURSUS ; est élu : M. Mohamed DERRAR

---

## Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées – Représentation du GEA

### M. Guy LEFRAND

Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées : nous devons proposer un titulaire et un suppléant. J'ai reçu la candidature de M. Derrar, en qualité de titulaire, et de M. Ghzalale, en qualité de suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose donc de voter à mains levées.



Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée, s'il vous plaît, le temps de compter. 16 abstentions. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCÈDE (moins 16 abstentions)** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du GEA au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion ; sont élus :

**Titulaire :** M. Mohamed DERRAR

**Suppléant :** M. Fouade GHZALALE

---

### **Eure Aménagement Développement (EAD) – Désignation des représentants du Grand Evreux Agglomération (2 représentants au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant à l'Assemblée générale)**

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons à présent la désignation des représentants du GEA pour Eure Aménagement Développement (EAD). Il nous faut deux candidats pour le Conseil d'Administration, un titulaire et un suppléant pour les Assemblées générales.

J'ai reçu les candidatures, en qualité de représentants au Conseil d'Administration, de M. Roussel et de M. Mabire, et pour l'Assemblée générale, de M. Roussel, en qualité de titulaire, et de M. Mabire, en qualité de suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose de mettre ces candidatures au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée, s'il vous plaît. 8 abstentions. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DESIGNE (moins 8 abstentions) :**

- 2 membres administrateurs pour représenter le Grand Evreux Agglomération lors des Conseils d'Administration d'Eure Aménagement Développement (EAD) ; le résultat des opérations de vote est le suivant : **sont élus administrateurs :** M. Emmanuel ROUSSEL et M. Arnaud MABIRE,

**AUTORISE** ces administrateurs à occuper toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées et à percevoir 100 euros de jetons de présence à chaque présence aux Conseils d'Administration, Commissions d'Appels d'offres et Comités d'Evaluation des risques,

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour représenter le Grand Evreux Agglomération lors des Assemblées Générales d'EAD ; le résultat des votes est le suivant : sont élus :

**Titulaire :** M. Emmanuel ROUSSEL

**Suppléant :** M. Arnaud MABIRE

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de ces désignations.

---

### **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) – Conseil d'Administration – Désignation du représentant du Grand Evreux Agglomération**

**M. Guy LEFRAND**

Concernant le CROUS, il nous faut désigner un représentant du GEA.

J'ai reçu deux candidatures, celle de M. Bibes et celle de M. Fréret.

M. Bibes.

**M. François BIBES**

Je retire ma candidature.

**M. Guy LEFRAND**

M. Bibes retire sa candidature. Merci M. Bibes, vous avez envie que nous allions vite dans nos votes.

Il n'y a pas d'autres candidatures. Nous avons donc un candidat, M. Fréret, pour le poste au CROUS.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Le nombre d'abstentions diminue à chaque fois. Merci.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCÈDE (moins 4 abstentions)** à la désignation du représentant du Grand Evreux Agglomération au sein du conseil d'administration du CROUS de Haute-Normandie ; est élu : M. Robin FRERET

---

### **Institut Universitaire Technologique d'Evreux – Conseil d'Institut – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Grand Evreux Agglomération**

**M. Guy LEFRAND**

Pour l'IUT, nous avons deux candidatures pour un poste de titulaire et un poste de suppléant.

M. Bibes, vous avez demandé la parole.

**M. François BIBES**

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je veux bien rester suppléant.

**M. Guy LEFRAND**

M. Simon serait titulaire et M. Bibes, vous seriez suppléant. Est-ce bien cela ?

**M. François BIBES**

Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons donc deux candidats.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a plus aucune abstention. Je vous avais dit que nous allions y arriver ! Merci. Bravo messieurs ! Vous faites l'unanimité.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCÈDE** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil d'institut de l'Institut Universitaire Technologique d'Evreux ; le résultat des opérations de vote est le suivant : sont élus :

**Titulaire : M. Stéphane SIMON**

**Suppléant : M. François BIBES**

## **Association Agro-Hall – Désignation du représentant du Grand Evreux Agglomération**

**M. Guy LEFRAND**

Agro-Hall. Deux candidatures pour deux représentants. J'ai reçu les candidatures de M. Bibes et M. Simon.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Camoin

**M. Emmanuel CAMOIN**

Je suis candidat. Je connais bien Agro-Hall, j'ai été parmi les premiers à y installer du matériel.

**M. Guy LEFRAND**

Très bien. Merci M. Camoin.

Nous avons donc les candidatures de M. Bibes, M. Simon et M. Camoin.

Je vous propose de rayer au moins un nom. Pardon, deux noms. Veuillez m'excuser.

M. Bibes.

**M. François BIBES**

Devons-nous présenter un ou deux candidats ?

**M. Guy LEFRAND**

Je vous ai induit en erreur. Il y a donc trois candidatures pour un représentant demandé. Il faut rayer deux noms, ou trois si vous voulez rendre un bulletin nul.

M. Bibes veut de nouveau intervenir.

**M. François BIBES**

Je retire ma candidature.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie M. Bibes. Nous allons néanmoins devoir voter. Je vous propose de choisir entre M. Simon et M. Camoin pour la représentation à Agro-Hall.

*[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]*

Avons-nous des résultats ? Finalement les scrutins durent moins longtemps que les dépouillements. Nous n'avons pas encore de résultats mais cela ne saurait tarder, me dit-on.

M. le Vice-président me dit que le seul résultat dont nous disposions est le score de 13 à 11 pour l'ALM Basket. Je vois que vous suivez avec attention nos débats, M. le premier Vice-président.

*[Annonce ultérieure des résultats]*

Nous avons quelques résultats, qui ne sont pas ceux du basket.

79 votants : 3 bulletins blancs, 79 suffrages exprimés.

Ont obtenu :

- M. Simon : 57 voix ;
- M. Camoin : 19 voix.

M. Simon est élu.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCÈDE** à la désignation du représentant du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil d'administration de l'association Agro-Hall ; le résultat des opérations de vote est le suivant : est élu :

**M. Stéphane SIMON (57 voix)**

**N'est pas élu : M. Camoin avec 19 voix**

## Agence Régionale de Santé – Centre hospitalier Intercommunal Eure Seine et Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux – Conseil de surveillance – Désignation des représentants du Grand Evreux Agglomération

### M. Guy LEFRAND

Pour l'Agence Régionale de Santé, nous devons désigner un représentant pour le CHI Eure Seine et deux représentants pour l'Hôpital de Navarre.

J'ai reçu, pour l'Hôpital de Navarre, les candidatures de M. Daix et de Mme Haguet-Volckaert et, pour le CHI, les candidatures de M. Gantier et de Mme Haguet-Volckaert.

Je vous propose de passer au vote, vous avez la possibilité de ne rayer aucun nom pour l'Hôpital de Navarre et de rayer un nom pour le CHI Eure Seine.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

[Résultats ultérieurs]

Est élu représentante du GEA pour le CHI Eure Seine : Mme Haguet-Volckaert, avec 52 voix, M. Gantier en ayant obtenu 24.

Sont élus pour l'Hôpital de Navarre : M. Jean-Robert Daix et Mme Haguet-Volckaert.

*Le Conseil communautaire désigne :*

☞ **DESIGNE** le représentant du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Eure- Seine ; le résultat des opérations de vote est le suivant : est élue : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (52 voix)

*N'est pas élu : M. Gantier avec 24 voix*

**DESIGNE** les représentants du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux ; le résultat des opérations de vote est le suivant : sont élus : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (71 voix) et M. Jean-Robert DAIX (63 voix)

---

## Motion de M. le Président : Fiscalité locale

### M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, avant que nous n'attaquions le Budget Primitif 2014, qui nous sera présenté par M. Groizeleau, je vous propose de débattre de la motion « Fiscalité locale » qui vous a été remise sur table.

Cette motion énonce qu'en matière de fiscalité directe locale, en l'état actuel de la législation – la législation évoluant beaucoup dans ce domaine comme dans d'autres –, le Conseil communautaire dispose d'un pouvoir de fixation des taux sur les taxes foncières « bâti et non bâti » et sur la taxe d'habitation. Le Conseil communautaire décide également du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il peut enfin décider de moduler le montant de la taxe sur les surfaces commerciales.

Ce pouvoir de décision nous confère, mes chers collègues, à nous élus du Conseil communautaire, une responsabilité importante à l'égard des contribuables du territoire, ménages et entreprises.

Je vous propose que le Conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération, pour la part qui lui revient, prenne l'engagement, à législation constante, de ne pas accroître la pression fiscale, en stabilisant les taux votés à leur niveau de 2014 sur toute la durée de son mandat.

Je vous propose également que le Conseil communautaire s'engage à ne pas recourir à l'instauration de taxes supplémentaires pesant sur les habitants et les entreprises du territoire pour le financement des compétences actuellement assurées par la Communauté d'agglomération.

Je vous laisse en prendre connaissance.

Je vous rappelle simplement, mes chers collègues, que cette motion fait suite à la proposition que je vous ai faite lors du dernier Conseil communautaire de nous engager par motion – un engagement oserai-je dire éthique – à ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse sur les ménages et sur les entreprises de notre territoire.

J'ai bien précisé dans cette motion, qui a été validée par le Bureau communautaire, que l'engagement était évidemment prévu à législation constante et qu'il concerne les habitants et les entreprises du territoire. Cette précision, soulignée sur la motion, tient au fait que cela ne préjuge pas de la possibilité d'instaurer une taxe de séjour éventuellement sur le tourisme. C'est pourquoi nous avons bien précisé qu'il s'agissait des habitants et des entreprises du territoire.

Je donne la parole à M. Nogarède.

### M. Alain NOGAREDE

Merci M. le Président.

Sont concernées toutes les taxes précitées : cotisations foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc. Tout ce qui est cité est bien concerné par cette motion, n'est-ce pas ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui.

**M. Alain NOGAREDE**

D'accord. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en prie, M. Nogarède.

M. Champredon.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. le Président.

Sur le contenu de la motion en soi, je n'ai pas d'observations particulières. Je m'étais moi-même engagé pendant la campagne électorale à maintenir les taux, à la Ville comme à l'Agglomération, pendant toute la durée du mandat.

Néanmoins, je trouve que la rédaction du troisième paragraphe telle qu'elle est proposée laisse tout de même planer une incertitude pour les acteurs économiques, les habitants et les commerçants : préciser « à législation constante », alors que nous savons que le contexte économique et financier du pays est un contexte très tendu, fait de cette motion une motion peu engageante pour l'Agglomération. Nous savons bien – tous les articles de presse en parlent et l'information se trouve dans la déclaration de politique générale du gouvernement – qu'une contribution sera demandée aux collectivités locales, donc il est clair, à partir du moment où il est écrit dans la motion « à législation constante », que nous n'avons pas l'intention de faire d'efforts particuliers. On fait de l'affichage avec une motion, qui peut évidemment recueillir une belle unanimité, mais la réalité des choses est que nous nous préparons quand même à une augmentation d'impôts pour 2015, 2016 ou je ne sais quand. Nous nous y préparons.

Je suggère de réécrire le texte, de supprimer « à législation constante », ce qui obligera ensuite à faire des choix. Pour ma part, si j'avais été en responsabilité, j'aurais pris cet engagement ferme et définitif sans laisser de doute pour les acteurs économiques. Je propose donc un amendement : retirons ces trois mots qui, en fait, changent complètement la portée, le sens mais aussi l'engagement éthique que vous évoquiez à l'instant, puisque ces mots remettent éventuellement tout en cause.

Je dépose cet amendement, je peux l'écrire si vous le souhaitez.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Champredon. Je répondrai globalement. Je vais d'abord donner la parole à M. Silighini.

**M. Gérard SILIGHINI**

M. le Président. Très brièvement. Voter une motion qui cadre les augmentations d'impôts pour les contribuables, et en particulier pour les familles, ne pose évidemment pas de problème.

J'ai tout de même trois remarques sur cette motion précise.

La première tient au moment où vous nous la faite voter. Je ne vous fais aucun procès d'intention. Surtout pas.

**M. Guy LEFRAND**

Quoique.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je n'oserai pas. J'observe tout de même que si nous n'allons pas accroître la pression fiscale en stabilisant les taux votés à leurs niveaux de 2014, nous n'avons pas voté ces taux. J'aimerais donc savoir auparavant quels sont les taux de 2014.

Tel est mon premier point, mais il va être rapidement balayé parce que je pense que le budget sera très vite voté.

Deuxièmement, attention, vous parlez de « législation constante » mais notre regard devrait peut-être aussi se poser sur les compétences de l'Agglomération. Si nous imaginons en effet que, durant ce mandat, il survient une évolution des compétences, et donc un transfert de compétences, les choses risquent de se poser de façon totalement différente. Cela, vous ne le prévoyez pas.

Troisième remarque. Il était question d'un pacte financier et fiscal entre les communes et l'Agglomération, je ne sais pas comment ce dossier avancera.

Il me semble que des liens étroits existent, qui passent par les compétences mais qui vont aussi au-delà, je pense notamment à la mutualisation de services que vous avez évoquée vous-même, et en imaginant qu'elle se mette en place de façon extrêmement forte, cela aura bien évidemment un impact sur le budget des communes quelles qu'elles soient, et donc sur leur fiscalité, et un impact sur le budget de l'Agglomération, et donc sur sa fiscalité. Nous pouvons très bien l'imaginer. J'ai donc l'impression que bien que cette motion parte d'une bonne intention - à laquelle, je le répète, je souscris -, en ne prenant pas en compte la complexité des liens qui existent entre les communes et l'Agglomération sur les questions fiscales, sur les questions de compétences, sur les questions de mutualisation de services, vous allez vous rendre compte dans six mois que vous vous êtes verrouillé et que, pour déverrouiller les choses, vous allez être obligé de revenir sur la motion que vous avez fait voter à grand bruit aujourd'hui.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Champredon, je n'ai pas l'impression de faire beaucoup de bruit, je pense au contraire être très calme et mesuré.

**M. Gérard SILIGHINI**

Un détail : je ne suis pas M. Champredon.

**M. Guy LEFRAND**

M. Silighini, veuillez m'excuser. Autant pour moi. Parfois je vous confonds mais je reconnais que c'est une erreur de ma part.

M. Nogarède, vous souhaitez faire une deuxième intervention, je vous demanderai donc d'être bref.

**M. Alain NOGAREDE**

La première était très courte.

**M. Guy LEFRAND**

Il est vrai.

**M. Alain NOGAREDE**

La deuxième le sera également.

Quelque chose m'échappe un peu. Vous avez la majorité, vous avez constitué le Bureau d'Agglomération qui vous convenait, vous avez tout, et vous pouvez donc voter tout ce que vous voulez, vous aurez toujours la majorité. Alors si effectivement vous décidiez de voter une augmentation d'impôts, peut-être que nous nous manifesterions en affirmant notre opposition, comme nous l'avons déjà fait dans ce lieu, mais nous serions minoritaires et votre augmentation passerait.

Je ne vois donc pas l'intérêt de la motion. Evidemment, je suis favorable à ce que la taxe d'ordures ménagères et les autres taxes n'augmentent pas, mais vous avez le pouvoir, et vous me demandez cependant de vous donner encore un peu plus de pouvoir. Vous en avez assez, M. le Président. Vous les avez tous.

**M. Guy LEFRAND**

Ce ne sont pas des pouvoirs que j'ai pris, ce sont des pouvoirs qui nous ont été donnés par les citoyens, M. Nogarède, vous le savez bien.

Je voudrais tout d'abord répondre à M. Silighini sur la question des compétences. Je vous propose de regarder la dernière ligne de la motion, qui évoque « le financement des compétences actuellement assurées par la Communauté d'Agglomération » : nous avons parfaitement ciblé le fait qu'il s'agit des compétences actuelles. Bien évidemment, votre remarque est fort justifiée, mais cela a été pris en compte en amont.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je lis cependant qu'« il s'engage à ne pas recourir à l'instauration de taxes supplémentaires ». Il n'est pas question d'augmentation ni de maintien des taux mais bien de taxes supplémentaires.

**M. Guy LEFRAND**

D'accord. Je vous entends. Nous allons donc préciser non seulement qu'il s'agit, sur les compétences actuelles, de taxes supplémentaires mais également de la pression fiscale.

S'agissant de la législation, j'ai entendu également la remarque de M. Champredon, je vous propose donc de préciser « à législation fiscale constante ». Je suis désolé mais je ne suis pas député, je ne peux donc prendre d'engagement pour les représentants du peuple à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Je ne peux pas m'engager sur ce que décideront éventuellement les représentants du peuple ; en revanche, je m'engage sur la fiscalité. J'entends vos remarques, qui sont justifiées, nous pouvons avoir en effet certaines législations – nous le voyons bien en ce moment avec cette chute de la DGF - qui ne sont pas fiscales mais qui entraînent cependant des modifications. Je vous proposerai donc de corriger « à législation constante » par « à législation fiscale constante », de manière à bien cadrer les choses. Je ne sais pas si cela répond à vos interrogations mais, en tous cas, cela permet d'être plus précis et de répondre à votre remarque.

Je vous propose cette modification : « Le Conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération, pour la part qui lui revient, prend l'engagement, à *législation fiscale constante*, et *dans le cadre des compétences qu'il assure actuellement*, de ne pas accroître la pression fiscale, en stabilisant les taux votés en 2014 sur toute la durée de son mandat. »

M. Champredon.

**M. Michel CHAMPREDON**

Je crois qu'il y a trop de portes ouvertes. En précisant que cette motion vaut sous réserve de la législation fiscale, sous réserve de la modification des compétences, autant dire que nous affichons d'entrée de jeu que nous allons augmenter la fiscalité. C'est cela que nos concitoyens et les acteurs économiques vont comprendre.

Il vaudrait mieux que nous soyons dans une logique qui consiste à avancer vers une priorisation d'un certain nombre de choix, une meilleure mutualisation, des recherches d'économies – parce qu'il est



toujours possible de faire des économies dans nos modes de fonctionnement (pacte financier et fiscal...) et qu'il nous reste des marges de manoeuvre en la matière.

L'intérêt de cette motion, à partir du moment où vous l'atténuez par ces termes « à législation fiscale constante » et « dans le cadre des compétences qu'il assure actuellement », est complètement perdu. Et je pense que nos concitoyens ou les acteurs économiques ne s'y laisseront pas prendre. Je propose donc qu'il s'agisse vraiment d'un engagement, sans nuance, de ne pas augmenter les taux de fiscalité pendant la durée du mandat. Suite à cela, il faudra gérer, établir des priorités, assumer ses responsabilités, et ainsi va la vie, l'Agglomération y survivra.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Champredon. Je suis très heureux de vos remarques. De votre part, à vous qui avez créé de nouvelles taxes et augmenté les impôts existants, je trouve cela un peu fort de café, mais chacun est dans son jeu. Je suis désolé mais je ne peux pas m'engager pour les députés et les sénateurs. Nous voyons aujourd'hui à quel point les collectivités locales sont assommées de nouvelles taxes et de nouvelles charges, vous le vivez toutes et tous dans vos communes respectives.

Je souhaite donc en effet que le Conseil communautaire s'engage de manière sincère et déterminée avec cette motion, qui nous engage tous, mais dans le cadre de ce que nous pouvons décider. Je ne peux pas décider ni m'engager pour les autres. Cela s'appelle le respect de la séparation des pouvoirs. Je suis prêt à m'engager, et j'invite chacune et chacun à le faire également, de manière à ce qu'il n'y ait pas de nouvel impôt et que les impôts et taxes actuels n'augmentent pas pendant la durée de notre mandat, mais si vos amis sénateurs et députés décident d'augmenter les taxes, il ne faut pas nous demander à nous de compenser l'impéritie de certains des élus actuellement au pouvoir.

Je vais donc mettre cette motion aux voix.

**M. Michel CHAMPREDON**

J'ai un amendement.

**M. Guy LEFRAND**

J'ai donc un amendement déposé par M. Champredon, qui propose de supprimer « à législation constante » et « actuellement ».

Je vais donc mettre aux voix cet amendement.

Qui est pour ? Une voix. Je vous remercie. L'amendement n'est pas adopté.

Je vous propose donc de mettre aux voix la motion telle que je vous l'ai précisée, avec les termes « à législation fiscale constante » et tenant compte des compétences actuelles.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. Thierry COT**

4 abstentions.

**M. Guy LEFRAND**

Cette motion est donc adoptée. Je vous remercie, mes chers collègues.

J'ai bien entendu les remarques des uns et des autres, et je suis particulièrement heureux que nous ayons pris ce soir cet engagement moral et éthique de prêter la plus extrême attention à la fiscalité de nos concitoyens.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ADOpte (moins 4 abstentions), après avoir rejeté l'amendement proposé par M. Champredon, la MOTION ci-après :***

*En matière de fiscalité directe locale, en l'état actuel de la législation, le Conseil communautaire dispose d'un pouvoir de fixation des taux sur les Taxes Foncières (bâti et non bâti), et sur la Taxe d'Habitation. Le Conseil communautaire décide également du taux de Cotisation Foncière des Entreprises, et de celui de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il peut enfin décider de moduler le montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales. Ce pouvoir de décision confère aux élus du Conseil communautaire une responsabilité importante à l'égard des contribuables du territoire, ménages et entreprises.*

***Le Conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération, pour la part qui lui revient, prend donc l'engagement, à législation fiscale constante et dans le cadre des compétences actuellement exercées, de ne pas accroître la pression fiscale, en stabilisant les taux votés à leur niveau de 2014, sur toute la durée de son mandat.***

***Il s'engage à ne pas recourir à l'instauration de taxes supplémentaires pesant sur les habitants et entreprises du territoire, pour le financement des compétences actuellement assurées par la Communauté d'agglomération.***

---

## Budget Primitif 2014

### M. Guy LEFRAND

Nous allons pouvoir passer au volet financier de notre Conseil communautaire. Je vais donner la parole à notre premier Vice-président chargé des finances, M. Groizeleau, qui va nous présenter le Budget Primitif 2014.

### M. Bruno GROIZELEAU

Merci M. le Président.

Je tiens d'abord à remercier les services pour le travail de qualité qu'ils ont fourni, un travail qui est même allé jusqu'à la participation à la confection des documents.

Le budget du GEA est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des principales compétences relevant des services publics, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique ;
- de trois budgets annexes : l'eau, l'assainissement et le SPANC. Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources ;
- d'un budget annexe « mobilités durables », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal ;
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey ;
- de 17 budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Parmi ceux-ci, dix sont actifs et sept sont en cours de clôture.

A noter avant la présentation – je réponds ainsi à Gérard Silighini qui a posé la question tout à l'heure : ce budget ne prévoit aucune augmentation des taux de fiscalité (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les taux seront donc les mêmes que ceux de l'année 2013.

Si nous regardons maintenant le budget principal et les 22 budgets annexes, les volumes budgétaires totaux se décomposent ainsi :

- budget principal : 65,7 M€
- eau : 11,7 M€
- assainissement : 11,5 M€
- SPANC : 200 000 €
- Mobilités durables : 8,9 M€
- Pépinière : 500 000 €

Le montant total pour la section de fonctionnement s'élève donc à 98,5 M€.

Le budget d'investissement, quant à lui, s'élève à 50,7 M€, dont :

- budget principal : 24 M€
- eau : 6,3 M€
- assainissement : 12,4 M€
- mobilités durables : 6,1 M€

Entrons à présent dans le détail des budgets et des équilibres.

#### L'équilibre général du budget principal

La section de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement brut de 6,6 M€ qui est une recette pour la section d'investissement – vous la retrouvez sur l'investissement.

Ce budget est de 65 M€ en recettes et de 58,4 M€ en dépenses.

Vous retrouvez dans le budget d'investissement cet autofinancement de 6,6 M€.

Le total des dépenses prévues pour l'année est de 18,2 M€. Les recettes étant de 8,5 M€, nous avons donc un besoin en emprunts nouveaux de 6,5 M€. Nous devons rembourser en capital, cette année, 3,4 M€.

Nous regarderons maintenant, en détail, les recettes réelles de fonctionnement.

La plus grosse partie de nos recettes provient de la fiscalité directe, qui représente 26,3 M€, mais nous avons aussi les dotations de la réforme de la TP (9 M€), les dotations d'intercommunalité (14 M€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (10 M€), les subventions reçues (1,6 M€), les prestations de service, refacturations internes-externes (2,3 M€), et diverses petites recettes (300 000 €).

Le total de nos recettes de fonctionnement s'élève donc à 65,7 M€.

A l'intérieur de ces recettes, nous retrouvons les baisses de la dotation d'Etat (- 540 000 €), que nous avons évoquées à l'occasion de notre Débat d'Orientations Budgétaires la semaine dernière, et de la dotation de la CFE (- 100 000 €).

En ce qui concerne le détail des recettes fiscales, nous vous proposons un zoom.

Vous y trouvez la fiscalité professionnelle, qui représente presque 15 M€, soit 32% de nos recettes.

Dans cette fiscalité professionnelle, vous avez quatre paquets :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 8,4 M€ ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 5 M€ ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 1,5 M€ ;
- l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) : 168 000 €.

Les autres recettes de la fiscalité se composent de :

- la taxe d'habitation (TH) : 8,5 M€ ;
- la taxe sur le foncier : 2,8 M€
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : environ 10 M€.

Si nous regardons les dépenses réelles de fonctionnement, vous avez :

- le gros paquet du reversement aux communes : 26,7 M€.  
Cette compensation est figée, elle provient du transfert de la taxe professionnelle à la création de la Communauté d'agglomération. Il s'agit donc du reversement de l'excédent envers les communes.
- les charges à caractère général : 8,9 M€.  
Elles sont en diminution de - 1,3% par rapport au BP 2013.
- les charges de personnel : 12,9 M€, avec un effectif constant et un effet GVT de + 1,55% par rapport au BP 2013.
- les subventions et participations : 7,4 M€ environ, en diminution de près de 10%
- les autres charges : 800 000 €
- les frais financiers : 1,7 M€.

Les dépenses réelles d'investissement de notre budget principal s'élèvent à 18 M€ et se décomposent ainsi :

- le fonds de concours et subventions d'équipement versées : 4,3 M€, dans lesquels se trouvent :
  - les fonds de concours à destination des communes, stables à 2 M€ ;
  - la déviation sud-ouest : 1,2 M€ ;
- la mise en œuvre des compétences communautaires : 10,6 M€, dans lesquels se trouvent :
  - la voirie : 6,3 M€ ;
  - le traitement des déchets : 1,5 M€
- les études et projets : 2,1 M€ ;
- les moyens des services (matériel, véhicules) : 1,1 M€.

Les propositions figurant aux projets correspondent aux actions récurrentes du GEA et aux travaux et projets déjà en cours. Il n'y a en effet pas eu encore de modifications apportées par la nouvelle mandature.

#### Budget annexe de l'eau

Si nous prenons à présent le budget annexe de l'eau, la section de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement de 2,4 M€, qui est une recette pour la section d'investissement et que vous retrouvez ainsi en section d'investissement.

Le capital remboursé est supérieur aux nouveaux emprunts, ce qui veut dire que le budget se désendette.

En investissement, nous avons donc :

- les dépenses : 4,1 M€ ;
- le remboursement du capital de la dette : 1,9 M€ ;
- la capacité d'autofinancement : 2,4 M€ ;
- les recettes nouvelles : 2,8 M€
- un besoin de nouvel emprunt : 800 000 €.

En fonctionnement, les recettes sont de 11,4 M€ et les dépenses de 9 M€.

#### Budget annexe de l'assainissement

Le budget de l'assainissement s'équilibre.

Pour la section de fonctionnement, les recettes sont de 10,9 M€ et les dépenses de 8 M€, et nous dégageons une capacité d'autofinancement de 2,9 M€

Vous retrouvez ces 2,9 M€ de l'autre côté.

Pour l'année, les dépenses liées à l'assainissement sont de 9,1 M€.

Le remboursement de la dette s'élève à 2,7 M€.

Nous avons, avec des recettes de 5,8 M€, un besoin pour des nouveaux emprunts de 3,1 M€.

#### Budget annexe du SPANC

En ce qui concerne le budget du SPANC, je rappellerai qu'il s'agit d'un budget plus faible, de 175 600 € en fonctionnement, les dépenses s'élevant à 148 316 €. Nous avons un léger excédent de 27 284 €, que vous retrouvez dans l'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 303 000 € pour des recettes de 1,6 M€. Nous sommes obligés d'avoir une avance remboursable du budget principal de 269 818 €, ce budget annexe devant s'équilibrer.

En effet, les travaux du SPANC réalisés pour les usagers étant encaissés au bout de plusieurs années, le budget principal doit faire une avance au budget du SPANC, avance qui sera remboursée au fur et à mesure.

#### Budget annexe mobilités durables

En ce qui concerne l'équilibre général du budget annexe « mobilités durables », en fonctionnement, les recettes sont de 8,1 M€.

Le budget principal participe à ce budget annexe pour 707 471 €, ce qui permet de dégager un autofinancement de 1 383 299 €, que vous retrouvez en investissement.

Les dépenses pour l'année 2014 seront de 4 983 000€ et les remboursements d'annuités de 368 000 €.

Les recettes s'élèvent à 2,6 M€.

Vous retrouvez notre capacité d'autofinancement de 1 384 000 €, et nous avons besoin d'un nouvel emprunt de 1 354 622 €.

#### Budgets annexes des zones d'activités et d'habitat

En ce qui concerne les budgets des différentes zones, zones d'activités et d'habitat, le total des investissements est de 9,8 M€, le total en fonctionnement de 14,3 M€, soit un total de 24 M€.

Les principales recettes se montent, pour la ZAC du :

- Long Buisson I, à : 4,1 M€ ;
- Long Buisson II, à : 700 000 € ;
- Vallon Fleuri (Saint-Sébastien), à : 2,6 M€

Les principales acquisitions prévues dans ce budget 2014 se situent sur la ZAC du Vallot à Arnières-sur-Iton (71 000 €), sur la ZAC de Miserey (150 000 €) et sur la ZAC des Surettes à Gravigny (925 000 €).

Voilà, M. le Président, j'en ai fini de la présentation rapide des chiffres du Budget Primitif.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie, M. le Vice-président. Je donne la parole à M. Champredon.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Quelques remarques sur ce document et la présentation budgétaire.

Je voudrais tout d'abord remercier ceux qui ont travaillé à l'aspect pédagogique du document mais je sais que la maison compte assez de compétences pour rendre compréhensible une matière qui ne l'est pas forcément pour tout le monde.

A la lecture du document, et en entendant le Vice-président, j'ai repéré les principaux éléments qui se trouvaient dans la lettre de cadrage budgétaire que j'avais cosignée avec Christine Fessard il y a de cela quelques mois. Je retrouve donc bien les grandes masses budgétaires, ainsi que la stabilisation des taux, qui est une bonne chose. Le programme pluriannuel d'investissement n'est pas remis en cause, les grands investissements étant confirmés et maintenus, au moins à ce stade. Je le constate en tous cas aujourd'hui, je ne peux rien présager des réalisations, mais dans le document, ces investissements sont confortés. Le volume de l'emprunt est raisonnable. La situation de gestion de l'Agglomération est donc une situation saine. Vous signaliez d'ailleurs à l'instant, M. le Président, qu'il y avait eu des augmentations fiscales précédemment ; mais si aujourd'hui la situation est saine c'est aussi parce qu'en 2011, lorsque la taxe professionnelle a été supprimée et que les agglomérations se sont retrouvées avec la contribution foncière des entreprises et la taxe sur la valeur ajoutée à gérer, un vrai travail de fond a été mené notamment par la sous-commission des finances, qui a décortiqué tout cela, et qu'un travail collectif a été conduit en toute transparence, en partage de l'information, conduisant à des décisions que je qualifierai de courageuses et qui ont d'ailleurs été contestées par certains collègues. En tout état de cause, ces décisions-là ont effectivement permis d'avoir aujourd'hui une situation saine, et je m'en félicite.

Par rapport au Budget qui est présenté, je le voterai ce soir puisque j'y retrouve les grands axes et les grandes priorités du mandat qui vient de se terminer.

Je vous demanderai tout de même d'être vigilant sur le dossier de la contribution de l'Agglomération au SETOM et sur la question des déchetteries. Gardons l'œil rivé là-dessus, car nous voyons bien que le SETOM a eu tendance ces derniers temps à ponctionner, sans concertation aucune, les collectivités locales membres pour financer les déchetteries. Soyons donc vigilants sur ce point.

Pour ma part, et j'en terminerai par là, ma lettre de cadrage pour le mandat qui vient de demeurer le Livre Vert, qui a représenté un travail de deux ans au sein du Conseil communautaire mais également avec tous les partenaires du territoire. Pour moi, le Livre Vert reste la feuille de route, la perspective de développement de l'Agglomération pour les quinze années qui viennent, donc je regarderai les décisions qui sont soumises au Conseil communautaire à l'aune du Livre Vert. Quand les décisions seront conformes à celui-là, je les voterai ; quand j'estimerai qu'elles sont contradictoires ou non conformes, je m'abstiendrai ou voterai contre, en fonction du sujet ou du dossier. En tout état de cause, le Livre Vert reste ma feuille de route pour le mandat qui vient.

Dans le budget de ce soir, je ne vois pas de remise en cause particulière, donc je tenais à le signaler.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Champredon.

M. Camoin.

**M. Emmanuel CAMOIN**

J'aurai juste une question technique. Je suppose que les capacités d'autofinancement dont il a été question sont des capacités d'autofinancement brut, mais je ne retrouve pas dans le document les capacités d'autofinancement net. J'ai peut-être mal cherché mais je souhaiterais que l'on m'indique où elles se trouvent et les valeurs.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Vous les retrouvez par déduction puisqu'à chaque présentation que j'ai faite, M. Camoin, j'ai précisé que la capacité d'autofinancement brut était renvoyée vers la section d'investissement : vous devez retirer le chiffre de la ligne d'en face, relative au remboursement du capital de la dette, pour obtenir l'autofinancement net.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Mais quel en est le montant ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Par exemple, sur le budget principal, nous dégageons 6,6 M€ dans le prévisionnel et nous remboursons 3,4 M€, donc nous sommes à 3,2 M€ d'autofinancement net.

Nous devrions voter le Compte Administratif vers le mois de juin mais, cette année, nous serons aux alentours de 4 M€ d'autofinancement net.

**M. Guy LEFRAND**

M. Nogarède.

**M. Alain NOGAREDE**

Merci M. le Président.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, qui nous a été présenté il y a quelques jours, précisait en page 6 que la tranche 2014 du PPI serait revue collectivement et traduite budgétairement dans le cadre du Budget Supplémentaire (BS). Nous attendrons donc éventuellement le BS.

En ce qui concerne le Budget Primitif, effectivement il ressemble étrangement au DOB que nous avons vu il y a quinze jours.

J'aimerais néanmoins quelques petites précisions.

**M. Guy LEFRAND**

Cela me rassure.

**M. Alain NOGAREDE**

J'espère que vous allez également me rassurer.

En page 9 de votre document, sont évoqués la Scène Nationale Evreux-Louviers et le festival rock, avec une inscription de 110 000 €. J'aurais voulu savoir s'il s'agissait de 110 000 € pour la Scène Nationale – auquel cas il ne resterait plus rien pour le festival rock.

Je peux vous passer mes petites questions si vous voulez.

Page 17, je vois que la réhabilitation des réseaux, en section d'investissement, se monte à 7,6 M€, mais quand je prends les documents des AP/CP, je ne retrouve pas cette inscription mais une inscription de 6,2 M€.

Je pense qu'il nous faut inscrire des montants que nous pouvons réaliser dans l'année, faute de quoi nous nous retrouverons avec un taux de réalisation des investissements un peu ridicule.

J'aurai également une petite remarque portant sur la page 18. Le SPANC, ainsi que vous l'avez rappelé, est un budget annexe. Celui-ci va avoir la chance d'être aidé par une créance du budget principal. J'en comprends bien les raisons, néanmoins qui peut le plus peut le moins : si un jour nous étions obligés par le budget principal de faire une créance au budget de l'eau ou de l'assainissement, ce ne serait peut-être pas un mal, le budget principal étant composé de l'impôt payé par les contribuables. Nous aurons peut-être du mal à maintenir le prix de l'eau vu le problème que nous connaissons, donc s'il y avait cette petite créance, cela aiderait peut-être le budget de l'eau. Mais nous en reparlerons.

J'avais évoqué la dernière fois la taxe versement transport. Page 19, sur le budget annexe mobilités durables, nous voyons que cette taxe s'élève à 8 M€ environ et que les frais de fonctionnement sont inférieurs à ce montant. Néanmoins, nous nous retrouvons avec un budget principal qui est obligé d'abonder de 700 000 € ce budget mobilités. Je trouve qu'il faudra regarder un peu les investissements qui sont réalisés : peut-être que certains correspondent davantage à des investissements liés à la voirie qu'à des investissements liés au transport. Il ne faut pas perdre de vue que le versement transport devait initialement servir à la mise en place de transports pour que les employés des entreprises puissent se déplacer facilement et à moindre coût. Cette taxe a été un peu détournée – légalement, je précise – pour d'autres investissements.



Enfin, dernier point, page 20, je vois que nous achetons en 2014 des bus pour 1 333 000 €, mais quand je me reporte au document relatif aux AP/CP, en dernière page du document, je lis : « CP 2014 : 0 ». De plus, il est précisé que nous venons de clôturer cette AP/CP de 3 930 000 M€, soldée à présent. Y a-t-il une erreur d'écriture ? Je fais peut-être une erreur, cela peut arriver.

Pourriez-vous me fournir les quelques éléments de réponses, sachant que je serai toujours prudent sur le budget de l'eau, d'autant plus que je vois encore, dans le budget de fonctionnement, des éléments qui m'intriguent, comme par exemple la location de compteurs inscrite à 2 M€ sur le budget précédent et à 1 585 000 € cette année. Nous avons enlevé des compteurs, il y a eu quelques destructions d'immeubles, mais cela m'intrigue. Ce budget mériterait, à mon avis, un audit. Un tel audit du budget de l'eau m'intéresserait.

Un monsieur, dont je tairai le nom, qui gère un certain nombre d'immeubles, m'a dit dernièrement que, s'agissant des factures d'eau, il était complètement dépassé, qu'il faisait les relevés de ses compteurs et qu'il les transmettait aux locataires des immeubles.

Par ailleurs, la vente d'eau aux abonnés est en baisse par rapport à l'année dernière. Le prix de l'eau augmente mais la recette diminue. Je sais que les usagers économisent l'eau mais ce budget m'intrigue tout de même. Il m'avait intrigué quand nous avons fait le point il y a trois mois, il m'intrigue encore. Je pense qu'il va continuer à m'intriguer, mais il ne faudrait pas que les abonnés en soient victimes.

Je suis sûr que, sur le budget de l'eau, la moitié des financements sur la section de fonctionnement est dehors actuellement. J'en suis sûr. Personnellement, mon dernier relevé date de mars 2013. Regardez vos factures et voyez si je dis des bêtises.

Je vous remercie.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Nogarède pour vos questions très précises. M. Groizeleau va vous répondre.

En ce qui concerne l'eau, je sais que vous êtes particulièrement attentif à ce sujet, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger plusieurs fois sur la question, je retiens votre demande d'audit sur le budget de l'eau et je vous propose que nous en débattions en Bureau communautaire. Je pense que ce sujet mérite effectivement un débat.

M. Groizeleau, pour quelques remarques et quelques précisions, mais vous n'arriverez peut-être pas à répondre très précisément à toutes les questions de M. Nogarède.

**M. Bruno GROIZELEAU**

S'agissant de la première remarque de M. Nogarède sur la subvention de la Scène Nationale et du festival rock, cela a été voté le 7 janvier 2014 par le Conseil communautaire. Ce montant se décompose ainsi : 40 000 € pour le festival rock, 60 000 € pour la Scène Nationale, et 10 000 € inscrits en divers, ce qui fait bien un total de 110 000 €.

S'agissant de sa remarque sur la ligne budgétaire des bus, sur laquelle il a raison, nous avons inscrit des nouveaux crédits sans créer d'AP/CP, c'est pourquoi nous ne les retrouvons pas pour l'instant en AP/CP.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie, M. Groizeleau, pour ces précisions. M. Nogarède, vous pourriez peut-être faire passer par écrit vos questions de manière à ce que nous puissions vous répondre précisément sur chacune et que vous ayez réponse à vos interrogations. Vous avez manifestement regardé ce budget avec attention, vous méritez des réponses. M. Groizeleau me dit qu'il serait très bien que vous soyez à la Commission des finances. Chacun fera ce qu'il veut.

**M. Alain NOGAREDE**

Nous ne sommes pas dans beaucoup d'endroits, nous sommes là où on nous laisse la place.

**M. Guy LEFRAND**

Je voudrais vous faire une remarque concernant le SETOM, dont M. Champredon nous a parlé tout à l'heure. Je suis parfaitement d'accord avec vous sur le fait que le Grand Evreux Agglomération doit être parfaitement attentif à ce qui se passe au niveau du SETOM. Nous payons de plus en plus cher alors que nous avons de moins en moins de déchets. Je pense que nous allons devoir regarder cela très attentivement. C'est pourquoi, si je ne suis pas moi-même candidat, je pense qu'il serait peut-être intéressant qu'un membre du GEA soit président du SETOM pour que nous puissions y regarder très attentivement. Je vous rejoins parfaitement sur ce point.

M. Champredon.

**M. Michel CHAMPREDON**

Je souhaiterais amener un complément sur la question des subventions aux différentes associations et aux organismes. Normalement, il y a une délibération par subvention. Vous vous souvenez, lorsque nous avons voté les subventions en début d'année, l'idée était de donner 70% des subventions de l'année précédente pour permettre à tous ces organismes de ne pas avoir de rupture de trésorerie. A la Ville d'Evreux, nous avons décidé 80% ; à l'Agglomération, 70%. Nous avons d'ailleurs voté hier au Conseil municipal les 20% supplémentaires pour les associations.

Quand nous avons voté cela, les montants représentaient 70% des subventions. Il serait bien d'avoir une délibération par organisme qui rappelle la subvention de l'année précédente et réajuste les choses.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Champredon. Ces délibérations sont effectivement prévues. Elles seront votées avec le Compte Administratif au mois de juin.

M. Cintrat.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

Je reviens sur le SETOM. J'ai déjà demandé plusieurs fois avec insistance que nous puissions, même si nos agendas sont bien remplis, préparer régulièrement les réunions du SETOM dans le cadre du GEA et que nous puissions être tenu informés sur le dossier du chauffage urbain de la Ville d'Evreux. En effet, un élu qui représente le GEA au SETOM et qui n'est pas de la Ville d'Evreux pourrait être amené quelquefois à voter des choses qu'il ne souhaiterait pas.

**M. Guy LEFRAND**

Je suis tout à fait d'accord et tout à fait favorable.

M. Bibes.

**M. François BIBES**

Je vous remercie de m'avoir ouvert la porte en parlant du SETOM. Je ne vais pas être long.

**M. Guy LEFRAND**

Je savais que vous aimeriez intervenir.

**M. François BIBES**

J'ai été maintes fois égratigné concernant le SETOM, j'ai pris des coups assez féroces, et je suis encore debout. Je remercie d'ailleurs les délégués qui ont voté pour moi ce soir.

M. le Président, le SETOM est une grosse affaire, une grosse boutique. Je souhaiterais juste en dire quelques mots.

Le prix de l'incinération au SETOM est le plus bas de Haute-Normandie et certainement l'un des plus bas de France. La qualité des rejets est au mieux. Depuis que l'usine a commencé à fonctionner en 2003, les rejets sont analysés tous les ans, et en ce qui concerne la qualité de l'eau, de l'air et du sol, aucune modification n'a été constatée dans le secteur du SETOM par rapport aux analyses des années 2000 et 2001 que nous avons pris la précaution de faire avant la mise en route de l'usine.

J'avais préparé une intervention, je ne vais pas la faire, mais je vais vous envoyer à tous une synthèse sur ce qu'est le SETOM car je sais qu'autour de cette table beaucoup de jeunes délégués ne connaissent pas le SETOM.

Je vous inviterai, non plus en tant que président du SETOM mais en tant que Maire de la commune sur laquelle se trouve l'établissement, mais au préalable je vais vous écrire et je vous parlerai du problème des déchetteries. En effet, je constate que sur les trois déchetteries qui se trouvent sur la ville d'Evreux, deux sont en très mauvais état, et précisément les deux qui ne sont pas entrées dans le SETOM, celle de Saint-Michel et celle de Gravigny. Mais cela est un autre problème et je ne veux pas alourdir cette affaire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Bibes de ne pas alourdir le débat et de ne pas dépasser votre temps de parole. Je vous remercie de votre côté professoral pour nos jeunes collègues. Je sais que nous pouvons compter sur vous. Le plus difficile sera peut-être d'être synthétique mais cela est un autre débat.

Mes chers collègues, en réponse à vos interrogations sur le SETOM, je vous propose que les délégués titulaires et les suppléants du GEA au SETOM se réunissent effectivement dans les jours qui viennent. La réunion du SETOM devant avoir lieu autour du 15 mai, nous devrions essayer de nous réunir d'ici huit jours. Je vais demander aux services de vous proposer une date pour que nous puissions essayer de préparer ce sujet.

Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix le Budget Primitif 2014.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*ADOPTÉ (moins 2 abstentions), le Budget primitif 2014, arrêté à la somme, en dépenses, de 173 247 252 € se répartissant comme suit :*

<i>En euros</i>	<i>SECTION INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL</i>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>24 262 342</i>	<i>65 720 365</i>	<i>89 982 707</i>
<i>SERVICE DES EAUX HTVA</i>	<i>6 275 032</i>	<i>11 673 316</i>	<i>17 948 348</i>
<i>SERVICE ASSAINISSEMENT</i>	<i>12 439 236</i>	<i>11 482 108</i>	<i>23 921 344</i>
<i>SPANC</i>	<i>1 303 400</i>	<i>175 600</i>	<i>1 479 000</i>

MOBILITES DURABLES	6 115 997	8 859 273	14 975 270
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	280 765	556 223	836 988
CONSTRUCTION LOCATION BIENS IMMOBILIERS HTVA	0	0	0 €
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>50 676 772</b>	<b>98 466 885</b>	<b>149 143 657</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES HTVA</b>	<b>8 029 085</b>	<b>11 796 295</b>	<b>19 825 380</b>
ZAC du LONG BUISSON	5 078 275	8 365 220	13 443 495
ZAC du LONG BUISSON 2	694 215	1 351 695	2 045 910
ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE	50 000	100 000	150 000
ZAC la FOSSE AU BUIS	50 000	50 000	100 000
LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION	0	0	0
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	1 126 500	1 126 800	2 253 300
ZAC de CAMBOLLE	810 095	582 580	1 392 675
ZONE d'ACTIVITES MISEREY	200 000	200 000	400 000
ZONE d'ACTIVITES des CASTELLIERS	0	0	0
ZONE d'ACTIVITES de CRACOUVILLE	0	0	0
ZA LES LONGS CHAMPS	0	0	0
ZA GAUVILLE PARVILLE	20 000	20 000	40 000
ZA SAINT LAURENT GUICHAINVILLE	0	0	0
ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE	0	0	0
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>	<b>1 795 800</b>	<b>2 482 415</b>	<b>4 278 215</b>
ZAC DU CENTRE DE BOURG ST SEBASTIEN DE MORSENT	0	0	0
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	1 636 820	2 323 435	3 960 255
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	158 980	158 980	317 960
<b>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</b>	<b>9 824 885</b>	<b>14 278 710</b>	<b>24 103 595</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>60 501 657</b>	<b>112 745 595</b>	<b>173 247 252</b>

## Exercice 2014 – Budget Primitif – Modification Révision d'AP/CP et d'AE/CP - Création d'une AP/CP pour les travaux de protection des captages d'Arnières

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante concerne la modification d'AP/CP et d'AE/CP, M. le Vice-président.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Nous avons 21 AP/PC. Tout le monde a pris connaissance de ces AP/CP. Voulez-vous que je les repasse une par une ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous vous faisons confiance. A moins que quelqu'un ne le demande.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Certaines sont vraiment des modifications à la marge.

Nous pouvons cependant noter la création d'une nouvelle AP/CP pour les travaux de protection des captages d'Arnières pour un montant de 7 196 344 €. Les crédits de paiement (CP) vont aller de 2014 à 2020, vous en avez le calendrier : pour 2014, ils s'élèvent à 200 720 €, puis à 465 904 € en 2015 etc.

Voilà l'AP/CP qu'il nous faut présenter, les autres sont des modifications à la marge.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. le Vice-président.

Mme Lemeilleur.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Merci. J'ai juste une petite question.

Je vois qu'il y a des AP/CP sur l'acquisition des bacs bleus, je voulais savoir ce qu'il en était des colonnes enterrées. Au Val-David, nous attendons la nôtre depuis trois ans, et chaque fois le marché est soit refusé soit en cours, et je n'ai toujours pas de colonne enterrée.

**M. Guy LEFRAND**

M. Groizeleau.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Un montant de 100 000 € est inscrit au budget sans AP/CP.

Je ne vous ai pas donné tout à l'heure la définition d'AP/CP. AP signifie Autorisation de Programme et CP, Crédit de Paiement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je vais donc mettre au vote cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je crois. Merci.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOPTÉ** les ajustements à apporter aux Autorisations de Programmes/Crédits de paiement (AP/CP) et Autorisations d'Engagements/Crédits de paiement (AE/CP) dans le cadre du budget Primitif, et **DECIDE** la création d'une AP/CP pour les travaux de protection des captages d'Arnières sur le budget eau potable d'un montant de 7 196 344 € sur 7 ans suivant l'échéancier des travaux.

---

### **Budget primitif 2014 - Vote du taux de la Taxe sur le foncier bâti, non bâti, de la Taxe d'habitation, de la Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante, M. le Vice-président : le vote du taux de la taxe sur le foncier bâti, non bâti, etc.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Il s'agit du vote des taux. Ainsi que je vous l'ai dit tout à l'heure, nous maintenons les taux de 2013.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste donc à 2,98%, la taxe sur le foncier non bâti à 7,39 %, la taxe d'habitation à 8,82%, la cotisation foncière des entreprises à 24,95% et le taux d'enlèvement des ordures ménagères à 12,15%.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Je mets cette délibération au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **FIXE (moins 1 abstention)**, pour 2014, le taux du Foncier bâti à **2,98 %**, du foncier non bâti à **7,39 %**, de la Taxe d'habitation à **8,82 %**, de la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,95 %**, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **12,15 %**

---

### **Budget Principal - Reprise de subventions d'équipement transférables**

**M. Guy LEFRAND**

Budget Principal, reprise de subventions d'équipement transférables, M. le Vice-président.

**M. Bruno GROIZELEAU**

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elle est calculée en fonction du coût des investissements réalisés et de leur durée de vie.

De nombreux investissements sont subventionnés et la collectivité n'emprunte en fait, au maximum, que le montant résiduel restant à sa charge après subvention. Afin de tenir compte de cette réalité, la comptabilité publique prévoit un mécanisme d'amortissement des subventions perçues dites « transférables ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le GEA a pris la compétence d'attribution des aides à la pierre. Les subventions transférables n'ayant pas été effectuées depuis cette prise de compétence, nous sommes en situation de reprendre l'intégralité des arriérés depuis 2007. Le tableau joint vous montre cette reprise.

Il est donc proposé de reprendre en section de fonctionnement 643 986 €, de passer ce montant en investissement cette année, puis de conserver le rythme d'amortissement.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie M. le Vice-président.

Je ne vois pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** la reprise, sur l'exercice 2014, des arriérés portant sur les subventions perçues de l'Etat dans la période 2007-2013 et **DECIDE** le reprise des subventions d'investissement transférables inscrites au budget principal selon le même rythme d'amortissement des dépenses auxquelles elles se rapportent.

---

### **Recouvrement de créances impayées – Autorisation permanente donnée au comptable pour engager des poursuites**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. le Vice-président.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Il s'agit de donner l'autorisation permanente de poursuite à notre Trésorier principal, M. Rica, quelles que soient la nature de la créance et la nature des poursuites.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** d'octroyer une autorisation permanente de poursuite à Monsieur Roland RICA, Trésorier principal d'Evreux, comptable public du Grand Evreux Agglomération, quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites.

---

### **Monsieur le Trésorier Principal d'Evreux Municipale - Indemnité de conseil au comptable public**

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante porte sur les indemnités de conseil du Trésorier principal. M. le Vice-président.

**M. Bruno GROIZELEAU**

M. Rica étant en fonction à la Trésorerie municipale d'Evreux pour ce nouveau mandat communautaire, il convient de statuer sur l'octroi des indemnités de gestion. Vous avez les calculs en fonction des montants qui lui sont confiés sur les différents budgets.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Deux voix contre. Trois voix contre. M. Brochot finalement se ravise. Qui s'abstient ? Une abstention. Merci.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCORDE (moins 1 abstention et 3 votes contre)** à Monsieur Roland RICA, Trésorier Principal d'Evreux Municipale, 100% du droit aux indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit.

---

### **Titulaires de mandats locaux - Indemnités de fonction**

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, M. le Vice-président.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Elle concerne les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Considérant que l'EPCI est situé dans la tranche de population de 50 000 à 99 999, que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 110 % pour le Président et de 44% pour le Vice-président, il vous est proposé pour le Président 110% soit 4 181,62 € brut. Vous trouvez ensuite les propositions pour les Vice-présidents, en sachant que deux postes de Vice-présidents sont réduits à 22%. Cela fera donc, pour le budget principal, un poste de Président et 12 indemnités complètes.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie.

M. Champredon.

**M. Michel CHAMPREDON**

M. le Président, mes chers collègues, pour ma part je ne participerai pas au vote de cette délibération, et je souhaite expliquer pourquoi.

Tout d'abord, je pense que les indemnités pour les élus qui ont en charge la gestion de nos collectivités locales sont légitimes, si l'on veut avoir des élus disponibles, des élus honnêtes. Toute peine mérite salaire, toute responsabilité doit être rémunérée. Nos concitoyens sont assez responsables et matures, conscients des charges qui pèsent sur les élus, pour accepter qu'ils soient indemnisés dans des montants tout à fait raisonnables. Je ne remets donc pas en cause, bien évidemment, le principe de ces indemnités.



En revanche, je suis un peu chagrin, et je conteste un peu la façon de faire, – ce qui motive mon refus de vote – relativement au discours qui a été tenu pendant la campagne électorale sur la baisse des indemnités des élus. Nos concitoyens ont compris que les indemnités d'élus seraient baissées. Or, je constate qu'hier, à la Ville d'Evreux, il a été proposé au Conseil municipal de voter le taux maximal pour le Maire et les Adjoints et que, ce soir, à l'Agglomération, il est proposé de voter le taux maximal pour le Président et les Vice-présidents. Vous évoquiez tout à l'heure, M. le Président, la question de l'éthique du discours vis-à-vis de nos concitoyens, je trouve que sur ce dossier, comme sur la question de la fiscalité, nous ne sommes pas sur un discours éthique, bien au contraire. S'agissant de la fiscalité, je rappelle tout de même – les documents sont encore tout chauds, nous les avons reçus par voie de Préfecture en tant qu'électeurs de la commune – qu'il était proposé des baisses d'impôts. Il n'était pas question de maintien des taux, sous réserve de ce qui a été dit tout à l'heure, mais de baisses d'impôts. Aujourd'hui, vous revenez sur cette annonce, vous annoncez quasiment qu'il y aura finalement des augmentations d'impôts au cours du mandat, même sans le dire. De la même façon, vous avez suggéré à nos concitoyens qu'il y aurait des baisses d'indemnités d'élus, et nous votons cependant ce soir le taux maximum.

Je pense que ce n'est pas correct vis-à-vis de nos concitoyens, c'est pourquoi je ne voterai pas cette délibération, tout en reconnaissant qu'il est légitime que les élus aient une indemnité.

Deuxième remarque, et j'en terminerai par là : je trouve un peu choquant qu'il y ait effectivement deux sous-Vice-présidents.

Si nous considérons que ces délégations sont des délégations qui ne comportent pas beaucoup de charge de travail, alors il aurait peut-être fallu les regrouper, ou en tous cas avoir une autre organisation.

Quand nous considérons les euros perçus par les Vice-présidents comparativement au nombre d'heures passées en réunions, dans les représentations, les Conseils d'Administration, etc., franchement ce n'est pas de l'argent volé à nos concitoyens.

Quand un élu est Vice-président, qu'il siège au Bureau ou à des Conseils d'Administration, qu'il est sollicité par mille et une commissions – ce qui est invisible pour nos concitoyens mais toutefois bien réel – je trouve assez choquant que deux Vice-présidents soient sous-indemnisés. Je le dis comme je le pense. L'égalité de traitement me semble importante. La responsabilité ne se partage pas, chaque Vice-président est responsable pleinement et entièrement, donc l'égalité d'indemnités me semble légitime.

Voilà les deux raisons pour lesquelles je ne participerai pas au vote de cette délibération.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci M. Champredon. Je répondrai tout à l'heure.

M. Silighini.

#### **M. Gérard SILIGHINI**

Je ne vais pas reprendre exactement ce que vient de dire Michel Champredon bien que je partage son point de vue. Je le partage tellement que j'avais imaginé, lorsque j'avais entendu parler de cette baisse des indemnités – qui n'a pas été annoncée à grand bruit puisque vous dites que vous ne faites pas de bruit –, qu'il s'agissait de montrer que les élus allaient faire des efforts en baissant leur salaire comme certains cadres d'entreprises le font. Mais, effectivement, il ne s'agit pas de cela.

Quand j'ai écrit sur mon blog que vous baissiez les indemnités des élus pour les contribuables mais qu'il fallait considérer qu'un adjoint allait prendre une présidence de logement social lui apportant une indemnité payée par les locataires, je me suis trompé : ce ne sont pas les locataires qui viennent compenser ce que le contribuable ne paiera pas, cet adjoint va toucher ce que lui paie le contribuable et il va toucher, en plus, ce que vont payer les locataires. N'entrons pas trop là dedans. Je crois tout de même qu'il y a une « arnaque » entre ce qui a été annoncé et ce qui est fait même si, pour ma part, je considère, ainsi que je l'ai déjà dit, que les indemnités d'élus permettent effectivement à n'importe quelle personne, y compris un bénéficiaire du RSA, de devenir un élu. Il s'agit d'une sécurité, et je considère cela comme une invention républicaine.

Cependant, je dénonce, comme l'a fait avant moi Michel Champredon, l'écart entre la promesse et ces *maxima* que nous avons vu arriver et à la Ville et à l'Agglomération. Je remarque qu'à la Ville, la diminution de l'enveloppe est liée aux délégués, les petites mains qui viennent aider les Adjoints, qui eux seront payés 300 €, si ma mémoire est bonne, alors qu'auparavant ils étaient payés aux alentours de 400-450 €. A l'Agglomération, la diminution des indemnités vient, ainsi que l'a dit Michel Champredon, des deux « sous-Vice-présidents ». Je souligne d'ailleurs que l'un de ces « sous-Vice-présidents » est le Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur – Enseignement supérieur dont je crois vous avoir entendu dire qu'il était un levier fort pour le développement et pour l'avenir de notre agglomération.

J'ajouterai à ce premier élément une question : je ne comprends pas comment, alors que vous avez fait cela, nous passons, sur le budget (en section de fonctionnement, détail des dépenses, ligne 6531-indemnités des adjoints et conseillers), d'une inscription de 353 000 € au budget précédent à une inscription de 358 849 € pour ce budget, c'est-à-dire à une augmentation.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Silighini.

M. Camoin.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Je vais revenir un peu sur ce qui a déjà été dit s'agissant du problème de ces deux vice-présidences à basse rémunération. Pour moi, le problème majeur à l'Agglomération est le problème de l'emploi, et je mettrais au même niveau la cohésion sociale, l'emploi, le développement économique, les nouvelles technologies, l'Enseignement supérieur et la Recherche car ce sont tous les leviers capables de créer de l'emploi dans notre agglomération. Vous avez sans doute une bonne raison pour expliquer votre choix de baisser ces deux rémunérations, j'aimerais la connaître pour pouvoir voter en pleine connaissance de ce que vous souhaitez faire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Camoin.

M. Bibes.

**M. François BIBES**

Chers collègues, vous devinez qu'en près de 50 ans de vie d'élu, il m'est très souvent arrivé de travailler pour rien, pour la gloire, pour la passion de servir le public et de servir ma commune, notamment au début du SETOM – je peux rebondir sur ce sujet. Cela fait peu de temps que j'ai une indemnité en tant que Vice-président au SETOM alors qu'il s'agit d'un dossier particulièrement chaud, si je puis dire. Ce n'est donc pas cette demi-indemnité qui m'empêchera de travailler à fond pour essayer de faire évoluer l'Enseignement supérieur dans l'agglomération, car c'est ma passion.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Bibes.

M. Champredon me parle d'égalité des indemnités.

Pardon. M. Lefrançois voudrait parler. Non, c'est une erreur.

**M. Bernard BROCHOT**

Non, c'est M. Brochot.

Je souhaiterais juste faire une petite remarque, quelque chose me dérange dans ce dossier. Nous aurions pu avoir un Vice-président et lui donner les deux délégations ; avoir des sous-Vice-présidents me gêne un peu. J'aimerais tout de même savoir si M. Mabire et M. Bibes, qui vient de s'exprimer, en sont d'accord ou non, s'ils trouvent cette disposition normale ou non. Je suis également gêné de voir donner 100% de l'indemnité au Trésorier payeur quand est réduite l'indemnité d'élus qui effectivement, ainsi que le dit Michel Champredon, travaillent et ne volent pas l'argent du contribuable. Les indemnités sont tout à fait normales, d'autant qu'il s'agit de sommes raisonnables pour un travail qui est normalement fourni.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. Mabire.

**M. Arnaud MABIRE**

Je vais répondre à l'ensemble des questions. Il s'agit pour moi aussi d'une question de passion. Je m'investis dans un domaine où j'ai des compétences. Je n'ai pas de compétences dans l'Enseignement et la Recherche, donc j'ai demandé à réduire, si cela était possible, cette vice-présidence aux nouvelles technologies et de ne pas l'associer à une autre vice-présidence. Par ailleurs, je suis en activité, je ne peux pas être aussi disponible que certains collègues qui eux disposent de 100% de leur temps, donc j'ai absolument accepté cette proposition de baisse de mon indemnité car je ne vais pouvoir y consacrer que le temps de mes loisirs ou de mes congés. Par exemple, quand je vais partir en visite sur Paris, je vais prendre deux jours de congés pour y aller. C'est un choix personnel. Je n'ai aucun souci par rapport à cette diminution de l'indemnité, j'avais même proposé au départ de ne pas être du tout indemnisé en tant que Vice-président.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Mabire. Je confirme qu'effectivement M. Mabire avait initialement proposé de ne pas être rémunéré pour sa vice-présidence dans la mesure où il était passionné par ce qu'il faisait et qu'il souhaitait pouvoir être Vice-président et assumer cette charge. Je pense que M. Bibes et M. Mabire ont été suffisamment clairs sur leur choix, et je les en remercie. Ce dossier a été abordé au Bureau communautaire, entre Maires, et il a été validé tel quel. Je remercie nos deux Vice-présidents d'avoir accepté, et pour l'un d'avoir proposé, de réduire leurs indemnités. Je le redis de nouveau mais M. Mabire avait même proposé de ne rien toucher du tout. En ce qui concerne l'égalité d'indemnités, M. Champredon, je vous transmettrai si vous le souhaitez – et je les transmettrai à qui les souhaite – les indemnités de l'ensemble des élus qui étaient rémunérés au sein de la mairie d'Evreux : quasiment pas deux ne recevaient la même indemnité à la fin de chaque mois. Je pense donc que, de ce côté-là, nous pouvons discuter à l'infini.

Il faut savoir raison garder. Vous pouvez nous accuser de tous les maux, bien évidemment. Je vous ai entendu au Conseil municipal d'Evreux nous expliquer que d'économiser quelques centaines de milliers d'euros était un symbole qui n'avait aucune valeur. Je voudrais simplement rappeler que nous nous étions engagés auprès de la population pendant cette campagne parce que la Chambre Régionale des Comptes avait estimé que l'augmentation des coûts de fonctionnement des élus était de 1 M€ sur les six ans de la mandature. Nous connaissons tous ce rapport, nous l'avons lu et relu, et très attentivement. Je m'étais engagé à revenir sur ce million d'euros supplémentaire dépensé sous la mandature précédente, et aujourd'hui, les élus de la Ville d'Evreux et les élus du GEA, tous confondus, vont faire économiser 900 000 € sur 6 ans. Alors vous pouvez estimer que cette somme n'est rien, vous pouvez estimer qu'il s'agit d'une « arnaque », vous pouvez estimer que cette mesure est symbolique, qu'elle ne compte pas, mais 900 000 € sur 6 ans ce n'est pas rien. 500 000 € à l'Agglomération et plus de 400 000 € à la Ville me semblent effectivement être des sommes importantes. Libre à chacun de penser ce qu'il souhaite. Pour ma part, je suis fier que l'ensemble des élus ait accepté ce type de rémunérations. Nous sommes moins nombreux, ce qui signifie plus de charges pour les Vice-présidents. Cela veut dire qu'à travail constant, la rémunération est plus faible. Bien évidemment, nous avons tenu nos engagements.

Je vous accorde une dernière intervention rapide, M. Champredon, car je pense que chacun s'est exprimé.

**M. Michel CHAMPREDON**

Si nous ramenons le montant sur 6 ans, alors il faut comparer et ramener les budgets sur 6 ans. En effet, si vous dites 900 000 € sur 6 ans, j'ai envie de vous répondre que cela fait 1,8 M€ sur 12 ans, 2,4 M€ sur 18 ans. Il faut ramener le montant de l'économie à la masse globale du budget, ce qui permet de relativiser les choses. Pour en revenir à la question des indemnités d'élus, et j'en terminerai là-dessus, je rappellerai tout de même que c'est vous qui avez lancé ce débat dans la population.

**M. Guy LEFRAND**

C'est la Chambre Régionale des Comptes qui a lancé ce débat !

**M. Michel CHAMPREDON**

Mais non ! La Chambre Régionale des Comptes n'a fait aucune critique, ni à la Ville ni à l'Agglomération, sur le train de vie de la Mairie ou de l'Agglomération. Franchement, il n'y a nulle critique à ce sujet, ou alors ressortez-moi les extraits. D'ailleurs s'il y avait eu des critiques à ce sujet, cela aurait fait les choux gras de la presse. Les critiques formulées par la Chambre Régionale des Comptes portaient sur la question de l'absentéisme à la Ville d'Evreux, sur les investissements et sur les enjeux liés à l'endettement de la Ville. Effectivement, sur ces sujets nous avons reçu des remarques, lesquelles ont été prises en compte, mais s'agissant du train de vie de la Mairie et de l'Agglomération, des dépenses de communication, des dépenses de téléphone, et que sais-je encore, de tout ce qui d'habitude fait un peu les choux gras de la presse et de la Chambre Régionale des Comptes, aucune critique n'a été émise.

Cela me permet de vous poser une question, pour la Ville comme pour l'Agglomération : les Adjoints au Maire et les Vice-présidents auront-ils des indemnités d'essence et de téléphone ? Sous la mandature précédente, les indemnités étaient nettes, sans prise en charge des frais d'essence et des frais de téléphone, les indemnités devant permettre aussi de payer les faux frais des élus.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y aura aucune indemnité d'essence, ni de téléphone, ni de frais de fonctionnement. Nous restons sur des indemnités nettes.

M. Silighini.

**M. Gérard SILIGHINI**

Vous n'avez pas répondu à ma question. Pourquoi avons-nous à la ligne 6531 353 000 € affichés au budget précédent et pourquoi y en a-t-il 358 849 € à ce budget aujourd'hui ? S'agit-il d'une coquille ? Faut-il revoter le budget ?

**M. Guy LEFRAND**

M. Groizeleau, je vous laisse répondre.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Cela sera corrigé. Le budget avait été fait avec des indemnités pleines, or la décision a été prise par le Bureau communautaire la semaine dernière.

**M. Gérard SILIGHINI**

Il faut donc revoter le budget. Nous avons voté un mauvais budget.

**M. Guy LEFRAND**

Nous y reviendrons dans le cadre d'un budget supplémentaire, ne vous inquiétez pas.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Nous aurons d'autres écarts à la fin que ces quelques milliers d'euros, M. Silighini.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme Bénard.

## Mme Catherine BENARD

Je ne veux pas polémiquer sur les indemnités. En revanche, je reviens sur l'organisation des Vice-présidences qui doit nous permettre de travailler. Je conçois que les Vice-présidences devaient être attribuées à des élus dédiés à des questions précises, je ne reviens pas sur ce sujet, mais quand je vois que la politique de la ville est dissociée de la cohésion sociale alors que ces thématiques étaient fortement associées par le passé et que nous les avons travaillé ensemble de façon très assidue, je trouve dommage de ne pas les avoir laissées associées et de voir l'insertion liée à l'emploi, cette thématique de l'insertion étant là aussi, à mon sens, cohérente. Cela ferait gagner une Vice-présidence, mais je n'ai rien contre personne, ce n'est pas la question ; en revanche en termes d'organisation, il va nous être difficile d'assister à toutes les commissions. Nous aurons un peu de mal à y retrouver nos petits.

## M. Guy LEFRAND

Nous avons deux Vice-présidences mais les commissions seront regroupées puisque nous avons prévu 7 commissions. Vous retrouverez donc dans la même commission la politique de la ville et la cohésion sociale. Le Bureau communautaire a fait le choix de nommer deux Vice-présidents sur ces sujets particulièrement prédominants sur notre territoire mais ils seront cependant débattus dans la même commission.

## Mme Catherine BENARD

Allez-vous garder la même présentation concernant la cohésion sociale par rapport à ce qui se faisait par le passé ? La politique de la ville est bien dirigée, en tant que telle, sur les quartiers dits sensibles – nous savons l'un et l'autre de quoi nous parlons ; la cohésion sociale impactait grandement les territoires de l'Agglomération en dehors de ces quartiers particuliers d'Evreux. Nous ne voudrions pas être *squizzés*, c'est pourquoi j'aimerais savoir comment les choses vont globalement s'orchestrer.

## M. Guy LEFRAND

Rassurez-vous, je n'ai l'intention de « squizzer » personne.

M. Ettazaoui.

## M. Driss ETTAZAOUI

Vous avez absolument raison, Mme Bénard. Le choix qui a été fait par le Bureau communautaire dans la définition du périmètre des différentes délégations est celui-ci : pour la cohésion sociale, il s'agit de la prise en charge des projets sociaux de territoires, hors quartiers prioritaires ; la politique de la ville garde donc une compétence territoriale sur les trois zones urbaines sensibles d'Evreux que sont les quartiers de La Madeleine, Nétreville et le Clos au Duc, avec également les projets sociaux de territoires de ces trois quartiers. Nous avons donc bien dissocié le tronc commun de la politique de la ville.

## M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Champredon ne participe pas au vote.

## M. Thierry COT

10 abstentions et 1 refus de vote.

## M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **FIXE (moins 10 abstentions) :**

- à compter du 16 avril 2014, le taux et le montant des indemnités de fonction du Président ainsi qu'il suit :

Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant brut en Euros
Président	110 %	4181,62 €

et **FIXE**, à compter de la date à laquelle les arrêtés de délégations seront rendus exécutoires, les taux et les montants des indemnités de fonction des Vice-président ainsi qu'il suit :

Bénéficiaire	Domaine	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant brut en Euros
Vice-président	Finances & marchés publics	44 %	1672,65 €
Vice-président	Aménagement du Territoire & Energies	44 %	1672,65 €
Vice-président	Politique de la Ville	44 %	1672,65 €
Vice-président	Attractivité Economique et Emploi	44 %	1672,65 €
Vice-président	Voirie	44 %	1672,65 €
Vice-président	Eau et Assainissement	44 %	1672,65 €
Vice-président	Déchets – Environnement - Propreté	44 %	1672,65 €
Vice-président	Mobilités durables et accessibilité	44 %	1672,65 €

Vice-président	Equilibre territorial et social de l'habitat	44 %	1672,65 €
Vice-président	Cohésion Sociale et Insertion	44 %	1672,65 €
Vice-président	Développement usages numériques	22 %	836,32 €
Vice-président	Enseignement supérieur et Recherche	22 %	836,32 €
Vice-président	Tourisme	44 %	1672,65 €

## Tableau des effectifs – Mise à jour suite aux Commissions Administratives Paritaires (CAP)

### M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite le tableau des effectifs. Vous connaissez le système. Il s'agit d'arrêter le tableau des effectifs, qui est actuellement à hauteur de 434 postes, sachant que nous devons intégrer le changement de statut, de cadre d'emploi et de grade pour certains agents. Vous savez qu'il s'agit d'un travail obligatoire au sein de notre Conseil communautaire, je vous propose donc de l'adopter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Silighini, veuillez m'excuser, nous étions sur le tableau des effectifs.

### M. Gérard SILIGHINI

Je recherchais la délibération sur ma tablette. Je suis pour.

### M. Guy LEFRAND

Nous avons également un doute sur le vote de M. Nogarède. Vous êtes pour. Très bien. Merci. Veuillez nous excuser, je suis allé trop vite et les services n'ont pas eu le temps de voir ce que vous aviez voté.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** la mise à jour, au 1<sup>er</sup> mai 2014, du tableau des effectifs du GEA, consécutivement à la tenue des différentes Commissions administratives paritaires, étant précisé que le nombre total de postes inscrits est maintenu à 434 postes

## Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) - Cosméto'Lab - Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - Modification de la délibération du 7 janvier 2014

### M. Guy LEFRAND

Nous passons ensuite au développement économique avec la délibération n°24 : mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE).

Mme Auger.

### Mme Stéphanie AUGER

Nous vous proposons la modification de la délibération du 7 janvier 2014 concernant Cosméto'Lab, qui est un projet de recherche et de développement dont l'objectif est de créer le premier et unique pilote de fabrication et de conditionnement de produits cosmétiques sans conservateur. Il a été décidé, par la délibération du 7 janvier, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dotée d'un capital de 30 000 € dont le GEA serait le sociétaire fondateur à hauteur de 10 000 €. A priori, le GEA a anticipé à tort l'évolution d'une proposition de loi qui est encore en cours d'étude à l'Assemblée nationale. Nous vous proposons donc ce soir de modifier la délibération afin de la rendre conforme à la législation en vigueur actuellement. La proposition de loi prévoit de passer de 20 à 50% la participation de la collectivité mais la loi actuellement en vigueur autorise un maximum de 20%. En ce sens, nous proposons le maintien de la participation du GEA, telle qu'adoptée dans cette délibération initiale, de 10 000 € et nous vous proposons de porter le capital de la SCIC de 30 000 € à 50 000 € pour être au seuil d'une participation de 20% maximum.

### M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **MODIFIE** la délibération du 7 janvier 2014 et **DECIDE** la création d'une SCIC d'un capital de 50 000 € dont le GEA sera le sociétaire fondateur pour la mise en œuvre du Cosméto'Lab, **DECIDE**, conformément à la délibération d'anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2014, d'ouvrir le crédit nécessaire pour souscrire des parts sociales nominatives de la SCIC à hauteur d'un montant de 10 000 €, **AUTORISE** Monsieur le Président à conduire les négociations nécessaires pour constituer le tour de table des sociétaires, et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la constitution de la société et notamment procéder à la signature des statuts de la SCIC.



## Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) – Cluster « Santé active » - Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - Modification de la délibération du 7 janvier 2014

**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante, Mme Auger.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit du même concept mais concernant le cluster « Santé Active ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe stratégique relatif à la structuration d'un écosystème innovant autour de la santé, le GEA souhaite s'impliquer dans l'amélioration du bien-être global des résidents du GEA en réduisant les dépenses de soins. Je rappellerai les vocations de ce cluster :

- conforter l'Hôpital de la Musse, qui est le deuxième hôpital de soins de suite français ;
- développer des solutions de « santé active » fondées sur une appréhension des enjeux liés à la santé centrée sur la personne et non plus sur la maladie ;
- accompagner et financer les nouveaux porteurs de projets, en leur donnant le crédit nécessaire pour trouver des clients.

Comme pour la délibération précédente, l'évolution du texte a été anticipée par rapport à la loi qui est en cours d'étude à l'Assemblée nationale.

Nous proposons donc, à l'inverse de la précédente délibération, de réduire la participation du GEA à 5 000 € et de maintenir le capital de la société à 25 000 € pour être dans les 20 %, limite autorisée.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire:*

☞ **MODIFIE** la délibération du 7 janvier 2014 et **DECIDE** la création d'une SCIC d'un capital de 25 000 € dont le GEA sera le sociétaire fondateur pour la mise en œuvre du Cluster « Santé active », **DECIDE** conformément à la délibération d'anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2014, d'ouvrir le crédit nécessaire pour souscrire des parts sociales nominatives de la SCIC à hauteur d'un montant de 5 000 € sur son budget 2014, **AUTORISE** Monsieur le Président à conduire les négociations nécessaires pour constituer le tour de table des sociétaires, et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la constitution de la société et notamment procéder à la signature des statuts de la SCIC.

---

## Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Angerville-la-Campagne – Arrêt du projet – Avis du GEA

**M. Guy LEFRAND**

Aménagement du territoire. Le PLU d'Angerville-la-Campagne, M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Merci M. le Président.

La commune d'Angerville-la-Campagne est en cours d'élaboration de son PLU. Vous savez que l'élaboration d'un PLU comporte plusieurs étapes : le diagnostic, l'adoption d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un certain nombre d'orientations, qui ont été prises par Angerville-la-Campagne. A l'issue de ces trois étapes, il est demandé aux personnes publiques associées de donner un avis, ce qui est demandé au GEA ce soir. Nous pouvons dire du projet de PLU d'Angerville-la-Campagne qu'il répond aux principaux axes en matière de développement de mixité résidentielle, de recentrage de l'urbanisation sur le bourg. Nous pouvons également noter l'affirmation par la commune d'Angerville de son tissu économique et du développement de celui-ci et sa volonté de promouvoir les déplacements doux. L'avis qui vous est proposé comporte quelques remarques sur lesquelles je voudrais faire un petit commentaire.

La première remarque concerne le développement démographique de la commune d'Angerville-la-Campagne. La commune prévoit d'atteindre 2 000 habitants à l'horizon 2025, ce qui nécessite de construire 250 logements. Nous remarquons que, conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement, et conformément au parti pris de la commune d'assurer une mixité sociale et une densité de ces opérations, la commune est en passe d'avoir un bon rythme pour atteindre ces 2 000 habitants à l'horizon 2025.

La deuxième remarque concerne les cheminements doux. La commune a l'intention de promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Ces modes de déplacement alternatifs devront être conformes au futur schéma directeur des modes doux. Enfin, deux remarques pour terminer mon intervention.

La première remarque concerne la préservation des corridors écologiques. Conformément au SCOT de la communauté d'agglomération de 2004 et à la Charte forestière, il y a une prescription pour maintenir les corridors écologiques. C'est ce que fait la commune d'Angerville-la-Campagne en maintenant un certain nombre de zones qui permettent de limiter la fragmentation des milieux naturels. Cela représente un plus pour le projet ainsi proposé.

Ma dernière remarque porte sur le développement des activités économiques.

Il existe une zone au nord-ouest de la commune, sur le secteur de la Briquetterie, qui est repérée par le GEA comme espace de développement économique : il est important que la commune maintienne cette zone en réserve foncière afin que le GEA puisse se positionner, le cas échéant, pour l'acquérir ou pour promouvoir son développement économique, cette zone étant à la limite d'Angerville et de la commune d'Evreux.

Voilà, M. le Président, les observations dont je voulais vous faire part.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie, M. le Vice-président. Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le Conseil communautaire :*

☞ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Angerville la Campagne assorti des remarques ci-après :

*Sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture et les cheminements doux : dans la perspective d'un aménagement cohérent du territoire communautaire, il sera nécessaire d'articuler les réflexions menées par la commune et le Grand Evreux Agglomération dans le cadre du futur schéma directeur modes doux et dans le développement des équipements dédiés au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture.*

*Sur la préservation des corridors écologiques : l'équilibre entre le développement urbain et la préservation de la biodiversité est un enjeu important pour le territoire. Aussi, le Grand Evreux attire l'attention de la commune sur la nécessité de limiter la fragmentation des milieux « naturels » et de préserver les coupures urbaines entre le bourg et le hameau de la Villeneuve afin de limiter les obstacles de circulation des espèces.*

*Sur le développement des activités économiques : le secteur de la Briquetterie, repéré comme espace de développement économique futur par le GEA, est classé en réserve foncière 2 AUa dans le projet de PLU. Le PLU devra garantir les conditions de mise en œuvre opérationnelle du projet communautaire le cas échéant.*

---

## Informations

**M. Guy LEFRAND**

Mme Bénard, je n'ai pas été totalement bien compris tout à l'heure à propos des commissions. Nous avons échangé, lors du dernier Bureau communautaire, sur la liste définitive des commissions. Celles-ci vous seront données le 22 mai lors de notre prochain Conseil communautaire. Nous vous donnerons leur définition précise et évoquerons les regroupements à prévoir de manière à avoir, comme vous le disiez fort justement, une parfaite adéquation.

Dernière remarque. On me précise que pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du garage, il semble que M. Groizeleau, contrairement au vote que nous avons proposé, ne pouvait être membre car il est déjà dépositaire de la délégation du Président. Nous aurons donc probablement à voter de nouveau le 22 mai pour ce fameux garage.

M. Cintrat.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

Vous parliez des commissions mais avez-vous parlé de la répartition des communes dans les commissions ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons commencé à l'évoquer mais nous y reviendrons le 22 mai. Il n'y a pas encore de répartition définitive.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**La séance est levée à 22 heures 15.**